

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 février 2009**

**Secrétariat Général
LB/KP/SC**

L'an deux mil neuf et le six février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire - Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Yves JUIN, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Pierrette DEZIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN, M. Jean-Louis RATHONIE, Mme Annie BASTIE, M. Jacques VIREFLEAU, M. Yves MEYRIGNAC, Mme Marylène DUPUY, Mme Jocelyne BUGE- CHASTANET, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, Mme Nicole DUPUY, M. Jean- Michel CLAUX, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE jusqu'à 19h15, Mme Annabel MAGALHAES, M. Christian PRADAYROL, Mme Laurence SIFAOUI-BUISSON, M. Michel CAILLARD, Mme Laurette SIEGEL, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Madame Christèle COURSAT, Monsieur Michel BREUILH, Monsieur Jacques MARTHON, Monsieur Jean-Paul DEVEIX, Madame Annie BASTIE Madame Elisa JEANTET-MAIRE à partir de 19h15

Etait absente : Madame Patricia COLIN.

Madame Annabel MAGALHAES remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2008.

Monsieur Bernard COMBES prend la parole et dit que c'est le premier Conseil Municipal de l'année 2009. Le débat d'Orientations Budgétaires va avoir lieu.

Il dit qu'il convient avant d'aborder ce point, d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2008.

Madame Dominique GRADOR indique qu'il convient de procéder à la modification du compte-rendu suivante :

Page 5 - Dernier paragraphe : " Ce n'est dû ni à la fatalité, ni à la mauvaise gestion de l'hôpital, mais cela correspond à un mode de financement qui contraint l'hôpital de Tulle,

comme l'ensemble des hôpitaux publics du pays, à fonctionner avec de moins en moins de moyens et, à terme à remettre en cause les pratiques médicales dispensées."

Le terme "financement" remplace le terme "fonctionnement" initialement mentionné par erreur lors de la rédaction du procès verbal de la séance.

Monsieur Bernard COMBES demande qu'il y a d'autres observations concernant le compte rendu.

Il dit qu'il convient d'aborder le point 1 qui est le débat d'Orientations Budgétaires.

Il dit que l'année 2009 sera le premier budget élaboré par la nouvelle équipe dans un contexte de crise économique et financière jamais connu depuis 50 ans.

A cet égard, il souhaiterait que chacun ait une pensée solidaire pour les salariés, artisans et entreprises qui rencontrent en ce moment des difficultés dues à la crise.

Il ajoute qu'il a une pensée particulière pour les salariés de Borg Warner qui doivent subir la crise économique et la récession de "plein fouet" et qui sont au chômage technique un jour par semaine depuis quelques temps.

Il dit qu'il faut espérer que cette situation ne perdurera pas car elle est dangereuse pour l'économie locale.

Il dit que c'est un budget soumis à des contraintes extérieures excessivement fortes qui va devoir être exécuté en 2009.

Cet exercice budgétaire sera ainsi marqué par la volonté de maîtriser fortement les charges de fonctionnement afin de poursuivre le travail visant à renforcer l'attractivité de Tulle tout en maintenant son activité économique et un haut niveau de services apportés aux habitants.

Les dispositions prises dans le cadre du PLF 2009 impactent défavorablement les budgets des collectivités territoriales qui subissent ainsi une tension très forte.

La nouvelle dynamique de l'enveloppe, dite normée, qui intègre désormais le FCTVA pénalise lourdement les collectivités.

Le remboursement anticipé d'un an du FCTVA, soumis à conditions, ne changera rien à la perte de pouvoir d'achat induite mécaniquement par cette intégration.

Le PLF 2009 vient, malheureusement, compléter les décisions déjà prises depuis plusieurs années et qui mettent à mal les budgets des collectivités :

- La DGF qui augmente moins vite que l'inflation,
- Les dégrèvements dont les compensations ne cessent de décroître,
- Les bases fiscales que l'Etat n'arrive pas à moderniser.

Dans le contexte de crise que nous connaissons en 2009, le gouvernement tient un double langage : il compte sur les collectivités locales qui représentent 75 % des investissements publics et 2 000 000 de salariés pour amortir le choc récessionniste alors même qu'il prend des décisions, particulièrement aujourd'hui, qui pèsent défavorablement sur le budget de ces mêmes collectivités.

A contrario, et en dépit de ce double langage, la Ville de Tulle s'engage quant à elle pour le maintien de l'activité économique locale en accélérant la réalisation des travaux de ses deux grands projets.

A ce sujet, il regrette que le gouvernement n'ait pas tenu compte des engagements pris par la Ville en n'inscrivant pas les projets concernés dans les 1000 retenus par le gouvernement au titre du plan de relance.

Il dit qu'il va faire le nécessaire pour que cet « oubli » soit réparé.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a été saisi tout comme le SGAR et ils ont donné l'assurance de leur soutien.

Dans le même esprit, il dit qu'il est choquant que l'Etat diffère encore sine die le démarrage des travaux de réfection du Musée du Cloître attendus depuis des années.

Madame la Ministre de la Culture, Christine Albanel ainsi que le Ministre de la Relance, Patrick Devedjian, ont été saisi, à cet effet, pour que les travaux de restauration soient aussi inscrits dans le programme de relance gouvernemental.

Par ailleurs, la Ville de Tulle prend ses responsabilités en garantissant le même niveau de services publics municipaux offerts aux tullistes, alors même que dans le même temps l'Etat ne cesse de se désengager en se cachant derrière le paravent de la RGPP.

Le Débat d'Orientations Budgétaires présentera cette année, dans sa première partie, les données de cadrage sur le contexte national que la programmation budgétaire 2009 devra prendre en compte.

La deuxième partie met en perspective les orientations 2009 à la fois avec les évolutions financières du mandat précédent mais aussi avec les hypothèses budgétaires pour les années à venir.

Cette double approche, rétrospective et prospective, est fondamentale dans la construction et la vision pluriannuelle des marges de manœuvre de la Ville jusqu'en 2014.

Quant à la troisième partie, celle-ci est consacrée aux perspectives budgétaires 2009, qui sont marquées par quelques éléments forts :

- dans un contexte de forte tension sur le pouvoir d'achat des ménages, un effort important sera réalisé par la Ville : il se traduira par des taux d'imposition qui resteront inchangés en 2009 comme depuis les 15 dernières années,
- des économies importantes seront réalisées, elles se traduiront par une forte diminution des charges de fonctionnement courant et concrétiseront le principe du « dépenser moins, dépenser mieux » sur lequel je me suis engagé,
- un niveau d'investissement qui reste dynamique et permettra notamment de lancer les réalisations prévues dans le cadre du Projet de Ville,
- un niveau d'emprunt maîtrisé.

Il donne la parole ensuite à Monsieur Alain LAGARDE.

Monsieur Alain LAGARDE dit que le Débat d'Orientations Budgétaires est un passage obligé pour les communes de plus de 3 000 habitants.

Il doit précéder de deux mois le vote du Budget primitif sous peine d'annulation de ce dernier.

Il souhaite tout d'abord revenir sur le contexte actuel dans lequel

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRE A DELIBERER

1- Débat d'Orientations Budgétaires 2009

Cf document annexe

Monsieur Bernard COMBES dit que le budget 2009 sera le premier budget élaboré par la nouvelle équipe dans un contexte de crise économique et financière jamais connu depuis 50 ans.

A cet égard, il souhaiterait que chacun ait une pensée solidaire pour les salariés, artisans et entreprises qui rencontrent en ce moment des difficultés dues à la crise.

Il ajoute qu'il a une pensée particulière pour les salariés de Borg Warner qui doivent subir la crise économique et la récession de "plein fouet" et qui sont au chômage technique un jour par semaine depuis quelques temps.

Il dit qu'il faut espérer que cette situation ne perdurera pas car elle est dangereuse pour l'économie locale.

Il dit que c'est un budget soumis à des contraintes extérieures excessivement fortes qui va devoir être exécuté en 2009.

Cet exercice budgétaire sera ainsi marqué par la volonté de maîtriser fortement les charges de fonctionnement afin de poursuivre le travail visant à renforcer l'attractivité de Tulle tout en maintenant son activité économique et un haut niveau de services apportés aux habitants.

Les dispositions prises dans le cadre du PLF 2009 impactent défavorablement les budgets des collectivités territoriales qui subissent ainsi une tension très forte.

La nouvelle dynamique de l'enveloppe, dite normée, qui intègre désormais le FCTVA pénalise lourdement les collectivités.

Le remboursement anticipé d'un an du FCTVA, soumis à conditions, ne changera rien à la perte de pouvoir d'achat induite mécaniquement par cette intégration.

Le PLF 2009 vient, malheureusement, compléter les décisions déjà prises depuis plusieurs années et qui mettent à mal les budgets des collectivités :

- La DGF qui augmente moins vite que l'inflation,
- Les dégrèvements dont les compensations ne cessent de décroître,
- Les bases fiscales que l'Etat n'arrive pas à moderniser.

Dans le contexte de crise, le gouvernement tient un double langage : il compte sur les collectivités locales qui représentent 75 % des investissements publics et 2 000 000 de salariés

pour amortir le choc récessionniste alors même qu'il prend des décisions, particulièrement aujourd'hui, qui pèsent défavorablement sur le budget de ces mêmes collectivités.

A contrario, et en dépit de ce double langage, la Ville de Tulle s'engage quant à elle pour le maintien de l'activité économique locale en accélérant la réalisation des travaux de ses deux grands projets.

A ce sujet, il regrette que le gouvernement n'ait pas tenu compte des engagements pris par la Ville en n'inscrivant pas les projets concernés dans les 1000 retenus par le gouvernement au titre du plan de relance.

Il dit qu'il va faire le nécessaire pour que cet « oubli » soit réparé.

Monsieur le Préfet de la Corrèze a été saisi tout comme le SGAR et ils ont donné l'assurance de leur soutien.

Dans le même esprit, il dit qu'il est choquant que l'Etat diffère encore sine die le démarrage des travaux de réfection du Musée du Cloître attendus depuis des années.

Madame la Ministre de la Culture, Christine Albanel ainsi que le Ministre de la Relance, Patrick Devedjian, ont été saisis, à cet effet, pour que les travaux de restauration soient aussi inscrits dans le programme de relance gouvernemental.

Par ailleurs, la Ville de Tulle prend ses responsabilités en garantissant le même niveau de services publics municipaux offerts aux tullistes, alors que dans le même temps l'Etat ne cesse de se désengager en se cachant derrière le paravent de la RGPP.

Le Débat d'Orientations Budgétaires présentera cette année, dans sa première partie, les données de cadrage sur le contexte national que la programmation budgétaire 2009 devra prendre en compte.

La deuxième partie met en perspective les orientations 2009 à la fois avec les évolutions financières du mandat précédent mais aussi avec les hypothèses budgétaires pour les années à venir.

Cette double approche, rétrospective et prospective, est fondamentale dans la construction et la vision pluriannuelle des marges de manœuvre de la Ville jusqu'en 2014.

Quant à la troisième partie, celle-ci est consacrée aux perspectives budgétaires 2009, qui sont marquées par quelques éléments forts :

- dans un contexte de forte tension sur le pouvoir d'achat des ménages, un effort important sera réalisé par la Ville : il se traduira par des taux d'imposition qui resteront inchangés en 2009 comme depuis les 15 dernières années,
- des économies importantes seront réalisées, elles se traduiront par une forte diminution des charges de fonctionnement courant et concrétiseront le principe du « dépenser moins, dépenser mieux » sur lequel il s'est engagé,
- un niveau d'investissement qui reste dynamique et permettra notamment de lancer les réalisations prévues dans le cadre du Projet de Ville,
- un niveau d'emprunt maîtrisé.

Il donne la parole ensuite à Monsieur Alain LAGARDE.

Monsieur Alain LAGARDE dit que le Débat d'Orientations Budgétaires est un passage obligé pour les communes de plus de 3 000 habitants.

Il doit précéder de deux mois le vote du Budget primitif sous peine d'annulation de ce dernier.

Il souhaite tout d'abord revenir sur le contexte actuel dans lequel nous nous trouvons.

La France traverse une crise financière, économique et sociale, structurelle sans précédent et exceptionnelle par son ampleur, sa violence, sa gravité.

Il y a tout lieu de penser que ses conséquences ne sont pas passées mais à venir.

Le Pays est mal préparé à la surmonter en raison des politiques menées depuis sept ans. Il est entré en récession avec un recul du PIB de 1,8% prévu en 2009.

De facto, cette récession s'accompagne d'une hausse inquiétante du taux de chômage qui dépasse les 7 % et les derniers chiffres annoncés laissent à penser que dans le courant de l'année 2009, il pourrait atteindre 10%.

Avec 1% de croissance en 2008, il est possible de penser que la croissance sera négative en 2009.

Les trois leviers de la croissance sont grippés : la consommation des ménages est au plus bas par l'absence de relance du pouvoir d'achat.

Elle a reculé de 0,1 % au premier trimestre 2008 puis a stagné au cours des trois trimestres suivants.

En ce qui concerne, l'investissement des entreprises non financières, ce dernier a reculé de 1% à partir du second trimestre 2008.

Quant au commerce extérieur, il est enregistré un solde abyssal négatif des échanges commerciaux de 24 000 000 000 d'euros sur les six derniers mois 2008 pour atteindre 48 000 000 000 d'euros.

Les comptes publics ne sont plus à la dérive mais sombrent dans les profondeurs.

Un point de croissance en moins provoque, en effet, un demi point de déficit supplémentaire.

Ainsi, fin octobre 2008, le déficit a atteint 61 000 000 000 d'euros et la dette publique frôle les 68 % du PIB s'établissant à 1 285 000 000 d'euros.

C'est dire que le pays n'est pas armé pour affronter la crise sociale et économique au moment où elle déferle.

Il pense que la France est un des pays d'Europe le moins armé.

S'agissant des collectivités, pour la première fois depuis vingt ans, certaines des recettes ont diminué en valeur absolue.

Le fossé entre l'évolution à la baisse des recettes et la progression des dépenses contraintes ne cesse de se creuser.

Quant au plan de relance, le Président de la République s'en est tenu à un effet d'annonce concernant les investissements et les dotations aux collectivités territoriales. Les sommes annoncées ne sont que des avances sur les crédits que l'Etat doit aux collectivités.

Il considère qu'asphyxier les collectivités, c'est appauvrir les français et c'est une faute économique grave car les collectivités réalisent 75 % de l'investissement public.

Il faut rappeler que la commande publique locale assure chaque année près de 50% du chiffre d'affaire des Travaux Publics car 300 000 emplois du BTP dépendent directement ou indirectement du pouvoir d'investissement des collectivités locales.

S'agissant des concours financiers de l'Etat dans la loi de finances 2009, il n'est observé aucune mesure fiscale majeure, pas même dans l'actualisation des valeurs locatives tant attendues depuis des années.

Il faut rappeler que le Gouvernement de Lionel JOSPIN avait mis en place "un contrat de croissance" avec les collectivités locales.

Il s'agissait d'indexer sur la croissance les dotations aux collectivités ce qui leur a permis d'engager de nombreux investissements et de renforcer l'effort de péréquation entre les territoires.

Ce contrat a été prorogé jusqu'en 2007 mais depuis les collectivités voient leurs dotations croître moins vite que l'inflation.

L'application en 2009 d'une indexation à 2% de cette enveloppe élargie équivaldrait à une progression de 1 100 000 000 euros.

On attend une croissance du FCTVA d'environ 660 000 000 euros, consécutivement à l'investissement soutenu des collectivités.

Cette augmentation prise en compte dans celle de l'enveloppe, ramènerait l'augmentation des autres dotations à 440 000 000 euros, au lieu d'1 100 000 000 euros.

Au final, la progression, dont bénéficierait réellement les collectivités, serait donc de 0,9 %. C'est beaucoup moins que les 2% d'inflation prévisionnelle.

L'effet d'annonce du remboursement anticipé du FCTVA ressort de la même logique, voire pire, car si les collectivités investissent plus, cela leur ouvrira, à priori, le droit à un remboursement plus rapide de la TVA sur les investissements réalisés les années précédentes.

En somme, c'est un simple effet de trésorerie et en aucun cas une aide supplémentaire.

Le comble, c'est bien l'enveloppe normée qui intègre le FCTVA et le contraint mécaniquement voire laisse planer une lourde menace sur le devenir même du FCTVA.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires 2009 donne des orientations pour le Budget Primitif 2009 grâce à une analyse financière, comme cela a été vu en Commission des Finances, prospective nourrie par l'analyse rétrospective des recettes et des dépenses depuis 2002.

Sur le mandat précédent, il n'est constaté des recettes de fonctionnement peu dynamiques avec une augmentation de 6% voire alors que l'inflation a progressé de 12 % sur la période 2002-2008, une faible, nulle, évolution des bases fiscales.

Aucune révision physique n'a été lancée par le législateur.

Il ajoute qu'il faudra y veiller par la réactivation de la commission des Impôts locaux.

En ce qui concerne la fiscalité reversée par la Communauté de Communes (attribution de compensations et fonds de concours), celle-ci est restée stable malgré les pertes de bases de Borg Warner (démolition).

La dotation de solidarité a, néanmoins, amorcé une baisse.

Il demande ce qu'il faut penser de l'annonce du Président de la République qui veut supprimer la taxe professionnelle.

L'augmentation de la DGF a été plus faible que l'inflation en raison d'un désengagement de l'Etat et la Ville supporte une perte du pouvoir d'achat des recettes de fonctionnement depuis 2002.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont progressé de 5,6% mais moins vite que les recettes de fonctionnement (+6%). Il faut en déduire que les dépenses de fonctionnement ont été contenues dans de bonnes conditions de gestion.

De surcroît, il convient de noter que 2008 a été une année exceptionnelle, notamment avec une recette inattendue dans le budget du CCAS d'un montant de 300 000 €, de nombreux départs en retraite ont eu un impact sur les charges de fonctionnement.

Cependant cela ne sera pas pris en compte dans l'élaboration du budget 2009.

En ce qui concerne les dépenses et recettes d'investissement, il y a eu une politique d'investissement dynamique, soit 41 000 000 € de 2001 à 2008.

Il faut rappeler que 1 000 000 € ont été empruntés, 2 100 000 € ont été investis et 1 100 000 € ont été autofinancés.

Dans un même temps, l'encours de la dette n'a pas été aggravé puisqu'il est passé de 31 000 000 € à 29 500 000 € en 2008.

Il y a eu un désendettement et il faut préciser, de nouveau, que les emprunts ont permis de dégager un différentiel positif de 730 000 € soit 10 points d'impôt.

Tous ces investissements ont pu s'opérer dans un contexte de modération fiscale, puisqu'il faut souligner qu'il n'y a pas eu de hausse d'impôts à Tulle depuis 17 ans.

Certaines tendances peuvent être dégagées sur le mandat en cours et ce, jusqu'en 2014.

Un désengagement massif de l'Etat qui va conduire les collectivités à le faire peser sur les ménages par une hausse de la fiscalité peut être envisagé.

C'est un choix idéologique que d'affaiblir le champ de l'action publique.

De même l'attribution de compensations versées par la Communauté de Communes restera stable en volume et diminuera en valeur et au pire sera supprimée si la taxe professionnelle est elle aussi supprimée.

Il faudrait restituer le ticket modérateur payé par les collectivités sur le plafonnement de la Taxe Professionnelle. Ce manque à gagner a été estimé en 2008 à plus d'un milliard d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Les compensations fiscales dont on bénéficie depuis 2002 ont été réduites de 25%.

Si rien ne change, comment cette situation pourrait-elle évoluer favorablement ?

De plus, la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) risque de disparaître et ce, à compter de 2010.

Peut-on espérer un respect de la progression des dotations aux collectivités au rythme de l'inflation réelle dès 2009.

Une baisse des droits de mutation qui est la conséquence de la crise de l'immobilier, va sûrement être enregistrée.

Ainsi, pour élaborer le budget 2009 soit 25 000 000 € en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement, il faudra supporter un désengagement massif de l'Etat.

Il ne sera pas possible de peser sur le pouvoir d'achat des ménages qui pâtissent durement de la crise.

Il faut maintenir un niveau d'investissement élevé sans quoi c'est tout un pan de l'économie qui sera menacé (le BTP par exemple).

Ainsi les caractéristiques fortes du budget 2009 seront :

- une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement
- un niveau de service à la population important
- un soutien au pouvoir d'achat des ménages sans recours à l'impôt
- un maintien de l'investissement à un haut niveau

Pour ce qui est du premier point, la maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement,

- sur le chapitre 011- les charges à caractère général, entre 400 000 € et 500 000 € d'économies seront réalisés

- sur le chapitre 012 - le personnel, une dépense supplémentaire d'environ 300 000 € sera réalisée.

Il faut rappeler que ces dépenses seront contenues en 2009. Plus de porosité entre les services sera recherchée.

Une GPEC sera mise en oeuvre et permettra d'anticiper les départs qui pourront s'opérer dès 2010-2011 afin de mieux adapter l'organisation des services ou l'offre de service à la population.

- enfin sur le chapitre 65 - les autres charges de gestion courante, le choix de "sanctuariser" l'aide aux associations qui maintiennent depuis de nombreuses années le lien social dans la Ville qui a souffert de sa désindustrialisation, a été fait.

Il faut lutter contre les idées reçues selon lesquelles la culture "plomberait" les finances de la Ville.

- sur le chapitre 66 - les charges financières, la baisse des taux en 2009 aura des effets sensibles en 2009 et il faudra y veiller.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une démarche de gestion du patrimoine communal a été engagée.

Il s'agira de recenser, d'effectuer un diagnostic et de céder du patrimoine si cela est utile.

Pour ce qui est du deuxième point à savoir un niveau important de service à la population, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mise en oeuvre, permettra d'accroître la réactivité des services municipaux tout en encourageant la formation continue des personnels ainsi que le développement d'une politique d'accueil de qualité qu'elle soit téléphonique, physique, électronique,...) qui améliorera la qualité des services rendus.

Le service à la population, dans cette période de crise, est une priorité. Il faut souligner que la présence de la Ville est très importante sur le terrain social.

Il aborde le troisième point relatif au soutien du pouvoir d'achat des ménages dans recours à l'impôt.

Malgré le maintien des taux de taxes sur les ménages (Taxe d'Habitation 12,34% et Foncier Bâti 34,44%), la progression du montant des impôts et taxes, soit plus de 100 000 € est due essentiellement à l'effet bases généré par CITEA.

Il aborde enfin le dernier point afférent au maintien de l'investissement à un haut niveau.

Le montant des investissements inscrits en 2009 se montera à près de 4 000 000 € hors subventions d'équipement et avances la SEMABL.

Le solde de la Convention Publique d'Aménagement en cours qui s'élève à plus de 2 500 000 € fera l'objet, en accord avec la SEMABL, d'un étalement sur plusieurs exercices.

Deux opérations fortes marqueront une partie du mandat.

Tout d'abord le Pôle intermodal dont la première tranche est une urgence eu égard à l'ouverture de la médiathèque en 2010. 800 000 € seront inscrits au budget en 2009.

Il y a également la salle plurifonctionnelle de l'Auzelou dont les travaux débiteront fin 2009 avec une inscription de 150 000 € sur l'exercice 2009.

Il ne faut naturellement pas oublier le Musée du Cloître, propriété de l'Etat qui, faute de crédits, retarde le commencement des travaux dans la Salle Capitulaire en particulier.

Les autres investissements qui ont été programmés concernent la voirie, les bâtiments communaux, les façades du CCS,...

Ce niveau d'investissement démontre la volonté de poursuivre le travail accompli qui visait à embellir la Ville pour renforcer son attractivité, à la doter d'équipements structurants uniques (la SMAC) pour assurer son rayonnement et enfin à conforter les services publics pour affirmer sa place de Ville Préfecture.

Monsieur Bernard COMBES remercie Monsieur Alain LAGARDE pour son exposé complet et laisse la parole à Monsieur Michel CAILLARD.

Monsieur Michel CAILLARD dit que tout le monde, depuis pas mal de temps, s'est réjoui de l'intervention de l'Etat dans différents projets qui ont contribué à rénover et embellir la Ville de Tulle. Certains montants de subvention étaient d'ailleurs surprenants, notamment au niveau de Centre Culturel et Sportif. Il n'est pas possible de dire que l'Etat aurait laissé de côté la Ville de Tulle.

Il fait, par ailleurs, état des paroles prononcées par Monsieur le Maire, lors de la cérémonie des vœux, lors de laquelle il a évoqué la construction de la salle de l'Auzelou, dont les travaux pourraient commencer prochainement. La participation de l'Etat était annoncée.

Il évoque également le point relatif au plan de relance qui aurait oublié Tulle.

Il ne faut pas dire que Tulle aurait été mise de côté pour des raisons politiques, alors que diverses villes de couleurs différentes se retrouvent bien servies.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que le désengagement de l'Etat, qui est relatif, ne doit pas être « l'arbre qui cache la forêt ».

La situation est difficile et délicate et il y a des facteurs qui sont locaux.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse globalement mais il y a une augmentation de la population. Il pense que la Dotation Globale de Fonctionnement sera égale à celle de l'an passé, sinon supérieure. Bien qu'elle baisse au niveau national, il ne pense pas que cela pénalise la Ville et que la dotation soit diminuée.

Il croit qu'une analyse beaucoup plus générale a été faite.

Lors de la précédente mandature, des projets importants ont été réalisés et ont contribué à l'attractivité de la Ville.

Il faut comprendre qu'à partir du moment où les impôts ne bougent pas, où les subventions ont été importantes, des emprunts ont été faits pour financer certains projets, par ailleurs fortement subventionnés.

Au niveau des recettes rien n'a changé. La dette a été renégociée pour la lisser sur 20 ou 30 ans.

Il y a obligation de faire une pause. Il a été dit habilement que la Ville s'est désendettée, qu'il a été perdu 1 500 000 € sur 31 000 000 €.

Cependant, par rapport à la masse, l'annuité en capital monte de plus de 100 000 € et ne diminue pas.

Les remboursements d'intérêts augmentent, et il n'est pas pris en compte les emprunts prévus cette année.

Il y a un effet de ciseaux. Il y a d'un côté des charges qui augmentent et des recettes qui stagnent.

Il y a donc une capacité d'auto financement qui diminue de plus de 400 000 €. Il est joué sur les charges de fonctionnement avec les limites connues. Cela a été un choix politique que de ne pas augmenter les impôts, mais maintenant il faut assumer le remboursement des annuités d'emprunts qui vont augmenter. C'est une dette qui ne peut plus être renégociée. La situation est bloquée car un choix a été fait sous le mandat précédent et il faut désormais l'assumer.

Il dit que le Président de la République a annoncé que la Taxe Professionnelle allait être supprimée. Il se demande comment les collectivités vont compenser. Il va y avoir un autre impôt de créer.

Pour revenir sur un détail plus général, il est vrai que l'Etat est endetté à hauteur de 65 % de son PIB. Comparé à d'autres pays européens, il est dans une situation nettement meilleure. L'Espagne ou l'Angleterre vont subir plus fortement la crise que la France.

Quand il y a certains pays qui dépassent 70 %, 100 % du PIB, la France n'est qu'à 65 %, c'est relatif.

Il faut, quand on est dans cette situation, jouer sur deux volets. L'Etat français et la Ville de Tulle sont dans la même situation. La dette est importante et pour la faire diminuer, il faut réduire les frais de fonctionnement.

La situation dans laquelle la Ville de Tulle se trouve est la conséquence du mandat précédent où il y a eu beaucoup d'investissements. La dette a été renégociée et la situation actuelle est difficile et délicate. Il est nécessaire de faire une pause qui durera plus ou moins longtemps. Le budget de cette année est difficile et celui de l'année prochaine le sera encore plus.

Monsieur Alain LAGARDE revient sur les remarques de Monsieur Michel CAILLARD qui a dit que la Ville a bénéficié de subventions importantes. Il est vrai que la Ville a bénéficié, d'aides de l'A.N.R.U qui ont permis dans le cadre du Projet Urbain et de la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif de mobiliser des taux de subventions à hauteur de 80 %.

Il a fallu néanmoins payer le résiduel, car la pression fiscale n'a pas été augmentée et que 41 000 000 € d'investissements ont été réalisés durant le mandat 2001 – 2008.

De 1995 à 2001, il était avec Dominique Grador dans l'opposition et ils ont entendu le leitmotiv du désendettement pendant six ans.

Les réalisations ont été ce qu'elles ont été et il ne porte pas de jugement.

En 2001, l'encours de la dette était de 32 000 000 €.

Aujourd'hui, avec toutes les réalisations qui ont été faites, l'encours de la dette est de 29 500 000 €. Il y a eu désendettement.

Le contexte actuel ne permet pas de générer une pression supplémentaire sur le contribuable Tulliste. Cela va être un budget contraint avec une capacité d'auto financement réduite mais avec un niveau d'investissement suffisant de façon à satisfaire les Tullistes.

Les deux gros investissements à Tulle sont le Pôle Intermodal et la Salle Plurifonctionnelle de l'Auzelou.

Quelle ville centre ou ville Préfecture, qui a des charges de centralité que la Ville de Tulle a, peut, aujourd'hui, dans un territoire proche ou plus éloigné, se targuer d'avoir autant d'équipements structurants et d'en assurer les charges de centralité.

Madame Dominique GRADOR dit à Monsieur Christian PRADAYROL qu'il ne faut pas faire incomber les contraintes dans lesquelles s'exercent les réflexions sur l'élaboration du budget aux investissements réalisés dans le précédent mandat.

Ces investissements étaient attendus par la population.

La majorité a été confirmée, à l'occasion des dernières élections municipales. Les Tullistes ont été contents des investissements réalisés parce que derrière ces investissements il y avait une qualité de service qui était attendue.

Même s'il est nécessaire de faire une pause, les besoins demeurent d'autant plus que Tulle est une Ville Centre dont les services concernent une population qui est beaucoup plus largement celle du Pays de Tulle.

Cette question des besoins face auxquels il faut mettre en oeuvre des projets demeure.

Il faut faire avec les moyens dont dispose la Ville. C'est pourquoi il convient de faire une gestion extrêmement rigoureuse en matière de fonctionnement.

L'aide de l'Etat pour le Pôle Intermodal et pour la salle de l'Auzelou est une satisfaction, mais c'est un engagement normal. Reste qu'en matière de solidarité, il est observé, et cela ne concerne pas seulement la Ville de Tulle mais toutes les collectivités, un système d'intervention de l'Etat qui fait que la péréquation est de moins en moins à l'ordre du jour voire inversée puisque plus les collectivités et les citoyens sont pauvres moins ils sont aidés.

La RGPP ne génère pas seulement des produits financiers en moins mais aussi des emplois en moins.

Au vu des dernières statistiques de l'emploi en Corrèze, il est constaté une augmentation du chômage qui tient essentiellement à un chômage dans le tertiaire.

Cela pèse y compris sur les recettes. Elles risquent de ne pas augmenter malgré tous les efforts qui sont réalisés par la collectivité y compris en matière d'investissement pour accueillir de nouvelles familles.

Elle rappelle que Monsieur Christian PRADAYROL dit que quand on supprime un impôt, il est remplacé par un autre.

Il est à craindre que ce ne sont pas les mêmes qui vont payer. La solidarité doit s'exercer sur la base du travail, de l'activité économique.

Elle relève que des personnes ont de moins en moins de pouvoir d'achat même s'ils sont salariés.

Il n'y a pas de fatalité à une situation financière qui va conduire la Ville à être rigoureuse dans la gestion des finances communales il faut alerter les populations des choix de fiscalité, des choix de société qui ne sont ni bons pour l'emploi, ni bons pour le pouvoir d'achat des familles, ni bons pour les moyens dont les collectivités disposent pour répondre aux besoins des populations.

Il faut faire un peu de politique quand on est sur des orientations budgétaires.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il ne faut pas donner aux gens l'illusion « des lendemains qui chantent ».

Il faut être prudent dans ce qui est proposé compte tenu de la crise que personne ne maîtrise. Il y a une lourde responsabilité à gauche à faire croire que tout va pouvoir redémarrer « d'un coup de baguette magique ». Il faut faire attention.

Il ne dit pas que les équipements réalisés sous le mandat précédent n'étaient pas nécessaires et ne répondaient pas à des besoins de la population. Il constate que cela a été financé par des dotations exceptionnelles de l'Etat et par l'emprunt sans bouger la fiscalité.

Ces équipements désormais fonctionnent et il faut assurer le remboursement des emprunts et les dépenses de fonctionnement.

Il n'y a pas de recettes qui progressent alors il faut réduire les frais de fonctionnement.

Le choix qui a été fait, implique nécessairement de faire sur ce mandat, une pause en matière d'équipement. Il n'est pas possible de faire autrement. Il faut gérer cette pause compte tenu des problèmes qui se posent à la Communauté de Communes.

Le reversement de la taxe professionnelle va rester constant en volume et ne va plus augmenter.

Les taxes ont baissé. Il y a des pertes de recettes qui ne sont pas négligeables.

La Communauté de Communes est de la même appartenance politique que la Ville.

Il y a un certain nombre d'éléments qui posent des problèmes qu'il faut évoquer. Il y a des équipements qui ne relèvent plus de la compétence de la Ville Tulle. Aussi bien le Théâtre que l'Ecole de Musique ont une vocation à être des équipements communautaires voire départementaux.

Il faut le faire vite parce que si cette année, les charges de fonctionnement sont maîtrisées, il ne sera pas possible de faire mieux.

Il y a une deuxième solution : il va y avoir des départs à la retraite, un certain nombre d'agents ne vont pas être forcément remplacés.

Il faut s'occuper, et il est temps, de la gestion du patrimoine immobilier qu possède la commune.

Il y a des choses à ne pas garder, d'autres à rationaliser.

Il est d'accord sur la politique immobilière, sur la politique de maîtrise des frais de fonctionnement.

Mais il faut poser le problème du transfert de compétences parce que cela aboutira, à terme, à une hausse de la fiscalité.

La Ville est dépendante des subventions versées par l'Etat, par le Conseil Général et la Région pour réaliser des investissements.

Il est de la responsabilité de la Ville de sensibiliser le Conseil Général, pour transférer le Théâtre et l'Ecole de Musique au niveau départemental.

Il dit que la Ville doit plus d'1 000 000 € à la SEMABL.

La SEMABL va emprunter et peut être mise en difficulté car elle peut avoir besoin de ces fonds pour réaliser d'autres opérations.

Afin de régler cette somme, il a été nécessaire de faire un étalement. La Ville est limitée et ne peut aller plus loin que ce qui est fait.

Par contre, il faut faire mieux au niveau de la Solidarité.

Il dit que le soutien aux associations est maintenu au même niveau.

Il pense que le soutien au CCAS devrait connaître une majoration conséquente et que l'aide aux autres associations devrait faire l'objet d'une minoration.

Il dit qu'il préférerait que soit donnés 150 000 € de plus au CCAS pour aider les personnes démunies et baisser les aides versées à la culture. Il faut faire un geste vis-à-vis de ces personnes.

Monsieur Michel CAILLARD revient sur les propos de Monsieur Alain LAGARDE lorsqu'il a fait un retour sur le passé et a rappelé la situation financière trouvée.

Il se permet à son tour de revenir plus loin dans le passé et plus particulièrement en 1995 et de rappeler la situation financière qui a été trouvée à cette époque, mais aussi d'autres situations concernant certains équipements, comme l'Office HLM où il y avait fort à faire l'état du Centre de Secours. Des actions ont été engagées à ce moment là.

La rénovation urbaine a vu son démarrage lors de ce mandat. Il faut être conscient des équipements qui sont réalisés lors de chaque mandat par les équipes qui sont en place.

Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON dit qu'il ne faut pas dire de contre vérités en ce qui concerne le plan de relance de l'Etat

En ce qui concernent, à proprement parler la Ville de Tulle, puisque la majorité critique le plan de relance, elle aurait souhaité, puisque aucune contre-proposition pertinente pourtant attendue sur un plan national n'a été apportée, qu'il y ait une réflexion et que soit proposé aujourd'hui le plan de relance de la Ville de Tulle.

Elle se demande ce que va faire le CCAS en faveur des personnes défavorisées.

Elle dit que lors d'une rencontre à venir, elle sera particulièrement vigilante et exigeante sur les points qui pourront être abordés. Il a été constaté une demande accrue des Tullistes pour l'aide sociale, parallèlement il a été demandé qu'une enveloppe serrée, au niveau de l'aide sociale, ne soit pas dépassée.

Il convient de revoir tout cela, et elle demande pourquoi continuer à maintenir des subventions dont l'utilisation par des associations n'est pas connue et pourquoi laisser, de côté, des gens qui sont dans le besoin. Les associations caritatives sont de plus en plus sollicitées.

C'est une question d'orientation, une question de bon sens, de respect des propres convictions de la majorité municipale et elle pense qu'il faudrait être en adéquation avec les valeurs qui sont prônées.

Dans l'immédiat, rien ne permet d'avoir des garanties. Elle dit que la majorité municipale n'a pas le « monopole du cœur » et de l'humanité.

Monsieur Bernard COMBES remercie Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON pour ses remarques. Il la remercie de rappeler la municipalité à son bon devoir de sensibilité sociale.

Il dit que de ce côté-là il ne craint pas la comparaison.

Il fait état du bouclier fiscal pour les gens les plus aisés, pour la majorité gouvernementale et de la contrainte de l'aide sociale pour la majorité municipale.

Il dit que la Ville remplira tous ses devoirs relatifs à l'aide sociale de base et dit à Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON qu'elle sera surprise par la qualité des services sociaux qui pourra être rendue.

Il faut faire attention aux propos tenus. Il a lu l'intervention de Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON dans la presse eu égard à ses nouvelles fonctions, ce dont il la félicite. Elle dit que les villes de gauches ne doivent pas « manquer de monter dans le train de la relance ».

Il dit qu'il se contentera peut être de « l'arrière du train » du plan de relance, mais il aimerait en profiter.

Il dit que tout a été fait, en temps et en heure, pour être dans le premier wagon : lettre recommandée à Madame Christine ALBANEL, contact avec Monsieur Patrick DEVEDJIAN, contact avec Monsieur le Préfet de la Corrèze, avec le SGAR. Toutes les dispositions ont été prises pour que des opérations soient inscrites dans le plan de relance.

L'équipe municipale avait des projets qui étaient tout à fait dans la configuration demandée par le plan de relance pour pouvoir y prétendre tout de suite.

Il nourrit une ambition pour sa Ville, les habitants et les électeurs ont fait confiance à l'équipe en place et ce qui est à faire sera fait en temps et en heure.

Pour ce qui est de la politique sociale, il n'a rien à apprendre mais il écouterait quand même.

Madame Pierrette DEZIER dit que le budget du C.C.A.S. est d'environ 2 000 000 € dont 300 000 € au niveau des interventions.

Il y a un travail énorme qui est fait avec les associations.

Il a tout un travail de fait, peut-être en transfert de compétence avec le Conseil Général. Cette ouverture est importante.

Elle ajoute qu'il y a 1 700 000 € pour le service à la population.

Monsieur Bernard COMBES remercie Monsieur Christian PRADAYROL d'avoir dit qu'on ne pouvait pas faire mieux que ce qui allait être fait.

Il ne pense pas que l'on puisse dire que rien ne va être réalisé dans ce mandat.

Il va y avoir des réalisations au niveau du service aux habitants, il va y avoir des réalisations, au niveau des entrées de Ville.

Il y aura une ambition pour Tulle parce que les Tullistes l'on demandé, tout en sachant que beaucoup de choses ont été réalisées devant le mandat précédent.

Il s'adresse à Monsieur Christian PRADAYROL en lui disant qu'il s'est également engagé dans la campagne électorale.

Il a en main, les deux professions de foi des candidats :

- Réaliser des lotissements communaux à des prix compétitifs : éco lotissements, cela sera fait,
- Favoriser l'accession à la propriété des logements HLM : cela sera fait à travers, y compris, les éco lotissements et des maisons individuelles,
- Aménager les entrées de Ville : le Pôle Intermodal de la Gare est beaucoup plus ambitieux qu'une entrée de Ville, néanmoins cela sera fait,
- Poursuivre la rénovation et l'embellissement des façades : 300 000 € sont inscrits cette année au programme, cette action se poursuivra,
- Aménager des terrains de sport : il y a beaucoup d'endroits réservés à cet effet,
- Créer un parc pour accueillir en toute sécurité les jeunes enfants : un espace paysager et sécurisé va être aménagé, place Martial Brigouleix, lors de ce mandat,
- Gérer efficacement l'éclairage public : on y viendra lors de l'accomplissement de la gestion maîtrisée de l'énergie,
- Musée de l'Accordéon : cela sera également fait lors de ce mandat. Il faudra trouver les moyens de le réaliser si l'opposition accompagne la majorité dans ce schéma.

- Etendre l'Ecole de Musique : 750 élèves la fréquente déjà. C'est un haut niveau de service qui est rendu. On y pratique tous les instruments et on y apprend la musique à tout l'âge. C'est un vrai service qui pourrait être communautaire. Il le voudrait bien et va voir comment cela pourra être fait.
- Il est d'accord pour mutualiser, le Théâtre, la SMAC.

Mais cela ne se fait pas du jour au lendemain, il faut bâtir avec une ambition politique et elle ne manquera pas.

Si, lors de ce mandat, il est possible d'avancer sur ce schéma de mutualisation, un grand pas aura été fait dans la manière de conduire la politique de la Ville.

Il garde les autres projets « sous le coude » pour en reparler ultérieurement.

Monsieur Alain LAGARDE dit qu'il souhaite reprendre quelques points.

Le premier concerne l'épargne nette. Il dit que Monsieur Christian PRADAYROL a mis en avant l'épargne nette de moins de 400 000 € l'année dernière.

Dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), cela a été rappelé : 2008 a été une année exceptionnelle avec une récupération forte du FCTVA sur le parking Saint Pierre.

Une recette de 300 000 € pour le CCAS, quatorze départs à la retraite parmi lesquels des cadres supérieurs, ont généré cette épargne nette.

Aujourd'hui, l'épargne nette est à peu près identique à celle de l'année dernière et ce malgré le désengagement de l'Etat.

Pour ce qui est du second point, il revient sur les subventions aux associations. Il revient à ce que la municipalité de Monsieur Raymond MAX AUBERT avait fait, c'est-à-dire baisser de 25 % l'aide aux associations et de supprimer le repas en faveur des personnes âgées.

C'était une erreur majeure et la liste de Monsieur Raymond MAX AUBERT l'a payé en 2001.

Il dit que des critères d'attributions ont été mis en place et que la municipalité n'est pas dispendieuse sur l'aide aux associations y compris aux associations à caractère caritatif ou social.

Sur ce terrain là, la municipalité n'a de leçons à recevoir de personnes.

Le troisième point concerne la dette. Pour ce qui est de la dette, il en a largement été débattu lors du précédent Conseil Municipal et lors de la Commission des Finances qui s'est réunie lundi soir.

La dette va être renégociée et avec les taux actuels, il y a quelques possibilités d'avoir des marges de manœuvre courant 2009.

Il va falloir s'y employer avec le Directeur Général des Services et avec Monsieur le Maire et il pense que cela peut être quelque chose d'intéressant.

Il aborde le quatrième point qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Par l'enveloppe normée, du fait de son appellation, la Ville est bridée. Ce qui implique que la DGF va baisser.

Il en revient aux transferts de compétences. Il rappelle qu'en 1997, lorsqu'il faisait partie de l'opposition, il avait été favorable au projet du Centre Aquarécricatif, qui est un élément structurant pour Tulle et pour le Pays de Tulle.

Il avait été dit à cette époque que c'était un projet certes structurant mais trop lourd pour une Ville comme Tulle avec 38 000 000 F.

C'est un projet qui aurait pu, aurait du être porté à l'échelon communautaire.

Aujourd'hui si l'on veut transférer le Centre Aquarécitatif, tout comme la Médiathèque, il va y avoir une rétraction sur l'attribution de compensation.

Il est d'accord pour parler de mutualisation de transfert.

Il y a un point qui a également été abordé lors de la Commission des Finances : celui de l'Ecole de Musique. L'Ecole de Musique avec le coût de fonctionnement qu'elle connaît, avec ses 750 élèves dont près de 50 % de Tullistes et 40 % de jeunes du Pays de Tulle, a une vocation départementale.

Mais la situation du Département n'est pas aisée.

Faire un Conservatoire à Rayonnement Départemental, dont c'est l'actuelle dénomination, paraît difficile, compte tenu de la situation du Conseil Général. Pour Tulle c'est très difficile de supporter une telle charge.

Monsieur Christian PRADAYROL remercie Monsieur le Maire d'avoir rappelé son programme et d'y souscrire sur tous les éléments évoqués.

En ce qui concerne la mutualisation, ce n'est pas le tout d'en parler mais il faut y réfléchir sérieusement. C'est pour cela qu'il faut créer un groupe de travail, tel que cela a été fait à la Communauté de Communes.

Il faut réfléchir si cela est possible ou non, si cela présente un intérêt ou non et suivant quelles modalités cela peut être fait.

L'Ecole de Musique, si elle devient départementale, ce qui paraît fondé, représenterait des transferts intéressants pour la Ville.

Il faut agir en accord avec le Conseil Général, avec les différents partenaires. Il faut lancer cette action et ne plus se contenter de paroles.

Il en revient au point concernant les associations et il aurait aimé voir apparaître dans le budget, qui est le premier de Monsieur le Maire, une distinction entre les associations caritatives qui pourraient être augmentées et entre les autres qui pourraient être maintenues en volume.

Cela ne mettrait pas en déséquilibre les associations bénéficiant de moins d'aides mais serait bénéfique pour les autres. Il dit, enfin qu'il existe un gros problème au niveau des recettes propres, parce que si on multiplie le taux de révision des bases locatives de la loi de finances qui est de 1,025 par le produit de l'année dernière, on arrive à un taux supérieur aux recettes.

Il n'y a pas de progression et il dit que Monsieur LAGARDE a tout à fait raison de relancer la commission des bases locatives sur la Ville.

Il est sûr que l'on peut trouver d'autres ressources. Cela trouvera, néanmoins, vite ses limites.

Madame Dominique GRADOR dit qu'elle est assez peinée de ce débat qui oppose les besoins caritatifs, les besoins en matière culturelle, sportive et d'éducation populaire.

Un citoyen à Tulle est un tout et la collectivité à cette vocation à générer de la solidarité dans tous les domaines qui font l'existence des habitants de la Ville quel que soit leur âge et leurs moyens.

Elle trouve dommage que l'opposition donne des leçons, les personnes plus pauvres à Tulle sont d'abord des salariés, ce sont des personnes que l'on n'avait pas l'habitude de voir solliciter l'aide sociale et qui sont aujourd'hui concernées par l'intervention de la municipalité, simplement parce que la part des salaires a considérablement baissé dans les richesses créées en France. Ce sont aussi des jeunes.

Quand l'association d'aide aux devoirs « accompagnement scolaire » est soutenue, parce qu'il y a des études surveillées mises en place dans les écoles de Tulle en lieu et place de ce que faisait l'Etat quand il finançait, ce que le gouvernement actuel ne finance plus, des emplois jeunes dans les écoles. Elle dit que la municipalité joue son rôle et il ne faut en aucun cas opposer une association à une autre.

L'association du canoë-kayak, dans un autre domaine, offre une activité sportive à des jeunes à Tulle mais au-delà de cette activité, a aménagé la rivière Corrèze et offre un projet à la fois environnemental et touristique pour la Ville, à coût moindre, que si la gestion de cette affaire avait été déléguée à une entreprise privée. Cela n'est pas un mauvais investissement qui est réalisé quand cette association est aidée par la Ville.

Elle se félicite qu'il soit possible, y compris au travers d'actions culturelles, de faire bénéficier des enfants d'un spectacle de très grande qualité.

Quand un investissement est fait, tout le monde en profite.

Il en est de même, lorsque les enfants sont à la SMAC, c'est une fierté et une singularité de la Ville de Tulle dont elle ne peut que s'honorer.

Lorsqu'elle a fait du « porte à porte » dans les quartiers, qui ne sont pas les plus favorisés, les personnes qui habitent à Baticoop ou à la Pièce Basse, étaient très heureuses d'avoir un beau quartier de centre-ville. Tout le monde profite de cet embellissement de la Ville.

Il y a des solidarités à mettre en place.

Monsieur Yannik SEGUIN souhaiterait revenir sur l'affaire relative aux subventions attribuées aux associations du secteur Culturel.

C'est selon lui des propos dépassés que l'on entend en permanence.

Il y a des besoins extrêmement importants.

Bien sûr il faut nourrir les personnes, les scolariser, mais elles ont aussi besoin de la Culture.

Lorsqu'une subvention est attribuée à une association sportive ou culturelle, ce n'est pas seulement à une association que cela est donné mais cela permet à tout les Tullistes d'avoir accès dans de bonnes conditions au Sport et à la Culture.

Si on ne subventionne pas ces associations, cela veut dire que ceux qui en auront les moyens pourront faire du sport, prendre le train pour aller à Paris ou ailleurs, mais il n'y aura pas d'équipement culturel sur place.

La Culture est, selon lui, aussi importante que le reste pour les citoyens.

Il revient sur ce qui a été dit précédemment, concernant les départs à la retraite dans les années à venir. Il dit que Monsieur Christian PRADAYROL a pensé que serait appliquée la technique du gouvernement, à savoir, ne pas remplacer ces départs.

Il dit qu'en quand ne compensant pas les départs à la retraite des fonctionnaires, l'Etat dit faire une grosse économie. Cette économie est en fait un transfert de l'Etat sur les Collectivités Locales.

Quand un poste d'instituteur est supprimé à Tulle, l'Etat fait des économies mais ni les Tullistes ni les enfants, ne font les économies correspondantes.

C'est tout simplement une diminution du service public.

Dans les $\frac{3}{4}$ des cas, la suppression des postes de fonctionnaires telle qu'elle est gérée actuellement revient à une diminution du service public et pas du tout à des économies de l'Etat, qui le payera beaucoup plus cher, à terme.

Monsieur Christian PRADAYROL dit, en s'adressant à Madame Dominique GRADOR, qu'il ne fait pas du « saucissonnage » libéral. Il a dit simplement que les subventions devaient rester constantes pour un certain nombre d'associations et que l'augmentation devait être réservée à certaines autres.

Cela ne change rien, selon lui, à l'équilibre général. Il ne veut pas supprimer les associations, ni leurs subventions.

Il ne faut pas déformer ses propos.

Quand à la suppression des postes indiquée précédemment, il a posé la question à Monsieur Le Maire et n'a pas obtenu de réponse.

Monsieur Bernard COMBES dit que les quatre vingt dix personnes sensées partir à la retraite sur la durée du mandat, rendent des services. Il faudra regarder, mutualiser des moyens et voir comment créer des passerelles entre les emplois.

Il n'est pas certain qu'il y ait des recrutements à concurrence de ces quatre vingt dix emplois.

Mais pour autant, le niveau général des services offerts à la population sera équivalent voire renforcé, c'est règle que s'est fixée la nouvelle municipalité.

Il dit qu'il ne seront pas élus de la baisse des dotations aux associations parce que les associations maillent le territoire et sont solidaires économiquement et socialement de ce qui se passe dans la Ville.

Il dit qu'ils ne seront pas les élus de la baisse du recrutement des personnels mais dit qu'ils seront les élus qui iront au combat au quotidien.

Il dit que ce mandat sera dynamique malgré les économies à réaliser.

Madame Laurence SIFAOU-BUISSON dit que sa version et celle de Monsieur le Maire sont diamétralement opposées.

Quand elle entend Madame Dominique GRADOR dire que les salaires ont baissé à Tulle, parce que, en définitive des entreprises certains actionnaires se « gaveraient » des bénéfices de l'entreprise, elle constate qu'elle n'est pas réaliste par rapport à ce qui se passe. Quelles sont les entreprises de capitaux à Tulle qui génèrent des bénéfices, des dividendes qui seraient distribués à des actionnaires ? Aucune.

Elle dit ne pas avoir compris le propos de Madame Dominique GRADOR qui campe dans son idéologie.

Elle dit que Madame Dominique GRADOR souhaite que certains emplois soient tenus dans la fonction publique dans le cadre d'emplois aidés, emplois qui ont un coût pour la collectivité.

Elle dit qu'est attendue à Tulle une vraie politique d'incitation à la création et au développement des entreprises et c'est de cette manière là que la Ville de Tulle pourra sortir un jour, peut-être, la « tête de l'eau ».

Elle dit que l'opposition est dans l'attente de ce qui va être fait.

Elle fait part de son inquiétude, car selon elle, donner de l'emploi public aux gens cela a un coût.

Il faut rendre cette Ville attractive pour inciter les gens à venir s'installer à Tulle, pour créer de l'emploi.

Il n'y a pas d'autre solution possible.

Monsieur Bernard COMBES dit que si la compétence économique était du seul domaine de la Ville, il y aurait déjà eu des solutions.

Madame Magali LACHASSAGNE confirme à Madame Laurence SIFAOU-BUISSON qu'elles sont, idéologiquement, diamétralement opposées.

Elle pense que l'emploi public qu'il soit dans le service public d'Etat, dans les collectivités locales voire dans l'associatif génère de la richesse sur un territoire. Ce sont des gens qui travaillent, qui ont un salaire qui est de plus en plus faible.

Ils ont de plus en plus de difficultés à « boucler » les fins de mois mais c'est grâce à eux qu'il y a la richesse à Tulle et sur le territoire communautaire.

Les salaires du public et ceux de l'associatif, créent aussi de la richesse.

Ils font marcher le commerce, travailler des entreprises privées, des artisans.

Il est vrai que la Ville de Tulle a beaucoup souffert au niveau industriel, mais les opérations façades, de rénovation de l'habitat ont été réalisées par des entreprises privées qui ont pu embaucher des personnes pour faire ce travail.

Elle pense qu'il y a aussi une certaine solidarité qui doit se faire du côté du public et du privé et que pour l'instant la solidarité vient surtout du public.

Départ de Madame Elisa JEANTET-MAIRE à partir de 19h15 - Pouvoir donné à Monsieur Jacques VIREFLEAU.

I - PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

2- Contrat de Pôle Structurant - Approbation de l'avenant n°1 au contrat

Dans le cadre des nouvelles politiques territoriales 2008-2013, le Conseil Régional a confirmé sa volonté de poursuivre son aide visant à conforter, sur l'ensemble du territoire du Limousin, les pôles dits structurants qui constituent le volet urbain des contrats de pays, pour la période 2008-2010.

Le Contrat de Pôle Structurant de Tulle constitue un cadre de référence, s'appuyant sur la stratégie opérationnelle du pays de Tulle visant à renforcer, qualitativement et quantitativement, l'attractivité de la commune et de son territoire environnant.

Cette stratégie se base sur les axes de la charte du pays de Tulle suivants :

- reconquérir et diversifier le tissu économique
- accueillir et insérer de nouvelles populations
- affirmer et promouvoir un territoire attractif

Afin de faciliter l'exécution de ce Contrat de Pôle Structurant, il convient d'apporter quelques précisions dans le texte du contrat.

En effet, la formulation utilisée dans l'article « champ d'application » implique que seules les opérations qui auront été réalisées entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2010 pourront être prises en compte dans le cadre du CPS.

En conséquence, il convient de modifier ce paragraphe en ces termes : le tableau récapitulatif annexé au présent contrat, présente la liste et le coût prévisionnel des actions inscrites au présent contrat pour lesquelles l'engagement financier et juridique de la Région Limousin sera pris durant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il convient d'apporter des précisions quant à la date de prise en compte des dépenses éligibles. En effet, celle-ci sera précisée lors de l'attribution de subventions pour chacune des actions, à condition qu'il y ait eu une lettre de demande préalable de commencement de l'opération, la date de demande de financement constituant son point de départ. A défaut d'indication spécifique, la date de prise en compte des dépenses se fera à compter du 1^{er} janvier 2008. Toute modification du règlement financier de la Région Limousin s'appliquera de fait.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat de Pôle Structurant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur Yves Juin dit que cela concerne le Contrat de Pôle Structurant et notamment un avenant à ce contrat qui précise un peu mieux les choses avec la Région et la Ville.

Il dit que l'article 3 a été modifié et complété par des termes plus précis conformément à ce qui a été demandé pour que la Ville puisse bénéficier des aides liées à la Région.

C'est une modification nécessaire.

Monsieur Christian PRADAYROL souligne que cette opération va être financée à hauteur de 80 %.

APPROUVE à l'unanimité

3- Réalisation d'un pôle intermodal sur le site de la gare - Demandes de subventions au titre du Contrat de Pôle Structurant – Modification du plan de financement

Le budget relatif au pôle intermodal qui était de 3 042 000 € doit être actualisé pour tenir compte des frais de restitution liés aux acquisitions foncières dont le montant s'élève à 130 000 €

Le montant total de l'opération est donc évalué à 3 172 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement afférent à cette action et d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches requises dans le cadre de l'évolution de ce dossier

PLAN DE FINANCEMENT

PARTENAIRES	FINANCEMENT	%
État FNADT section générale	634 400	20
Région- CPS et crédits sectoriels	793 000	25
Département	475 800	15
Europe - FEDER	634 400	20
Total financements publics	2 537 600	80
Autofinancement	634 400	20
Coût Total HT	3 172 000	100

Monsieur Yves Juin dit qu'une subvention supplémentaire peut être sollicité pour les frais de restitution qui n'avaient pas été intégrés, la première fois dans ces demandes.

Il en résulte une modification du plan de financement.

APPROUVE à l'unanimité

4- Incorporation dans le domaine public communal d'une portion du délaissé situé sur la Route Départementale RD 1089 au lieu-dit l'Oasis »

Par délibération en date du 17 novembre 2006 la Ville de Tulle avait émis un avis favorable au déclassement du délaissé de la RD 1089 sis au lieu-dit l'Oasis permettant la cession par le Département d'une partie du délaissé à la société Lidl, l'emprise publique départementale restante servant à accéder à l'établissement commercial précité et à plusieurs habitations.

Le Département propose à la commune le déclassement et reclassement dans le réseau communal d'une portion dudit délaissé d'une longueur d'environ 100m (voir plan ci-joint).

Afin de concrétiser ce transfert, le Conseil Général demande à la Ville de Tulle de transmettre sa décision validant ces dispositions.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'incorporation dans le domaine public communal du tronçon de RD précité après son déclassement par le Conseil Général et d'accepter que ce transfert de domanialité intervienne à la date de la décision de la Commission Permanente du Conseil Général entérinant ce déclassement.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part
ni à la discussion ni au vote*

5- Cession d'un pavillon au Rodarel

Par courrier en date du 13 janvier 2009, Monsieur MENE et Madame PEREIRA ont fait savoir qu'ils se désistaient pour l'acquisition du pavillon situé 6, impasse des Pervenches en raison d'un refus de crédit bancaire.

Monsieur et Madame PUIG ont, par courrier du 13 janvier 2009, manifesté leur souhait d'acquérir ledit pavillon.

Il est proposé au conseil municipal de céder à Monsieur et Madame PUIG le pavillon situé 6, impasse des Pervenches au prix de 105 000 €.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part
ni à la discussion ni au vote*

6- Cession de locaux sis 1, avenue Winston Churchill

Le bail commercial, au profit de la Société Générale pour occupation de locaux municipaux sis 1, avenue Winston Churchill est arrivé à échéance le 1^{er} octobre 2008.

La Ville de Tulle n'a pas souhaité renouveler le bail et elle a proposé à la Société Générale d'acquérir lesdits locaux.

Par courrier du 29 octobre 2008, la Société Générale informait la Ville qu'elle souhaitait rester locataire dans ses locaux d'exploitation et qu'elle avait pris des contacts avec un investisseur.

Monsieur Christian COLLIN, demeurant 7, rue Léon Jouhaux à Brive, a manifesté son souhait d'acquérir les locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à Monsieur COLLIN les locaux commerciaux situés 1, avenue Winston Churchill occupés par la Société Générale au prix de 27 500 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Madame Laurence SIFAUI-BUISSON demande comment a été établie la somme de 27 500 €. Depuis combien de temps la banque était locataire de ces locaux ?

Cela lui semble peu cher.

Monsieur Bernard COMBES dit que l'acquéreur n'est pas un banquier mais un particulier et que le local est petit.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part
ni à la discussion ni au vote*

7- Régularisation cadastrale d'une parcelle située sur le domaine public communal

Madame Annie CHIATTI avait sollicité la Ville de Tulle en vue d'acquérir après enquête publique une parcelle située au cadastre dans le domaine public communal devant son immeuble 7 bis rue du Chandon.

Or, il s'avère que Mme CHIATTI a retrouvé un acte notarié à la Conservation des Hypothèques du 6 mars 1952 qui la désigne comme propriétaire d'une cour située en façade et d'un puit situés devant l'immeuble sis 7 bis rue du Chandon.

La propriété au profit de Madame CHIATTI a été omise lors de la mise à jour du cadastre en 1976.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette propriété de terrain qui ne peut se faire que par acte notarié rectifiant les limites de propriété et permettant de créer une parcelle au nom de Madame CHIATTI.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part
ni à la discussion ni au vote*

8- Désaffectation de l'Eglise Saint Pierre

L'évêque de Tulle a donné son accord par courrier du 8 mars 2004 pour que l'autorité préfectorale décrète la désaffectation de l'Eglise Saint Pierre à Tulle vu l'absence depuis de longues années de toute célébration religieuse.

Cet avis favorable clarifie une situation de fait depuis de nombreuses années.

Il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Corrèze la désaffectation de l'Eglise Saint Pierre.

APPROUVE à l'unanimité

- Information sur l'état d'avancement de l'élaboration du Projet de Ville 2009-2013

La démarche de conception concertée du Projet de Ville touche à sa fin.

Le Projet de Ville sera soumis à validation du Conseil municipal, lors de sa séance du 27 mars 2009.

Les débats et le programme de campagne des municipales ainsi que les réflexions recueillies dans les Tables Rondes ont constitué la base de conception du projet.

Il sera, en outre, le fruit du travail des services et des élus délégués croisé avec les études menées par la Ville et la Communauté de Communes : *P.L.U., diagnostic Agenda 21, Schéma directeur du Pays de Tulle, Contrat Régional de Pôle structurant, Contrat de Pays, ...*

Ce Projet de Ville constituera la « feuille de route » du présent mandat, permettant d'aborder les enjeux à venir : *enjeux économiques, sociaux, vie dans la cité, habitat et patrimoine, éducatifs, sportifs, environnementaux,...*

Avant de soumettre le Projet à l'examen du Conseil Municipal, des présentations publiques, encore susceptibles de générer d'éventuelles modifications, sont prévues :

* Présentation au personnel communal :

Lundi 9 mars, 14h et mardi 10 mars, 9h30

* Présentation en Assemblées de Quartiers :

Lundi 9, mardi 10 et jeudi 12 mars, 18h30

Lundi 16, mardi 17 et jeudi 19 mars, 18h30

* Présentation et débat avec l'assemblée des tables rondes « Vivre la ville, parlons en ensemble » :

Mardi 24 mars, 18h00 (à confirmer)

Madame Magali LACHASSAGNE dit que ce projet est fort bien avancé. La concertation qui a débuté, en ce qui concerne la majorité municipale, avant les élections dans le cadre « du porte à porte » et des rencontres qui ont été faites, s'est concrétisée par des tables rondes avec les responsables associatifs, avec les forces vives de la ville, qui se sont déroulées en mai et juin.

A la suite de ces rencontres, les services municipaux ont travaillé en lien avec les élus et les associations locales pour élaborer des projets.

Toutes ses réflexions ont été bien menées et ont abouti à l'élaboration du projet de ville qui permettra d'aborder les enjeux du mandat.

Il faut rappeler que la collectivité doit rendre un service à la population, un service citoyen et il ne faut surtout pas oublier les investissements qui sont la fierté des habitants de Tulle et ceux des autres communes qui viennent travailler ici.

Avant de soumettre le projet de ville à l'examen du Conseil Municipal, il a été décidé de le présenter lors des Assemblées Générales de quartiers qui auront en Mars.

Le planning sera communiqué bientôt. Il y a eu un redécoupage des quartiers et il y aura six réunions.

Un compte rendu des tables rondes qui se sont déroulées en juin 2008 sera fait le 24 mars prochain.

Avant de présenter le projet de ville à la population, un temps de rencontre va être organisé avec le personnel municipal car, chacun à son niveau a pu participer à l'élaboration de ce projet, pas forcément en étant intégré à des réflexions mais en faisant remonter des informations soit aux élus, soit aux responsables de services.

Monsieur Bernard COMBES invite la population à se rendre à ces Assemblées Générales de quartier, c'est un moment où il est possible d'échanger sur tous les aspects qui concernent la vie de la cité. Tout le monde a intérêt à partager ces moments.

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

9- Participation financière à l'élaboration du diagnostic partagé de l'Agenda 21.

Le 23 septembre 2005, le Conseil municipal délibérait pour mettre en place un Agenda 21 de la Communauté de Communes de Tulle Cœur de Corrèze et de la Ville de Tulle avec pour objectif d'élaborer un projet de développement durable des deux collectivités.

Afin de réaliser cet Agenda 21, une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société MARGE par la Communauté de communes.

Il était prévu que l'Agenda 21 comprenne 2 phases d'élaboration :

- *un diagnostic partagé*
- *un programme pluriannuel d'actions, assorti d'un suivi – évaluation.*

Le diagnostic partagé a été réalisé.

Le Conseil municipal validait, à l'occasion de sa séance du 28 septembre 2007, les grandes lignes de ce diagnostic composé d'un état des lieux du territoire, d'une définition d'enjeux majeurs, d'orientations envisageables ainsi que de propositions d'actions.

La Ville de TULLE s'est engagée à participer au financement de cette phase qui s'élève à la somme de 16 624 euros (*voir répartitions ci-après*).

Il est donc demandé aujourd'hui au Conseil Municipal de délibérer pour permettre le versement de cette participation à la Communauté de Communes.

Il est précisé qu'il a été décidé, d'un commun accord entre la Ville de Tulle, la Communauté de Communes et le Bureau d'Etudes MARGE d'ajourner la deuxième phase prévue pour « assistance à la mise en place de l'Agenda 21 ».

Malgré cet ajournement, le diagnostic Agenda 21 a constitué un support essentiel à l'élaboration du Projet de ville qui place le développement durable au cœur des actions qu'il porte.

Ces actions feront l'objet d'un suivi et d'évaluations spécifiques en interne.

Etude diagnostic

Répartition des coûts entre la Communauté de Communes et la Ville de TULLE

	Nb pers- j	€HT/ pers-j	Total € HT	Dont, spécifique Tulle	
				Nb pers-j	Total € HT
Phase 1 – Diagnostic					
Directeurs d'études	6,5	700	4 550	3,5	2 450
Chargés d'études	12	500	6 000	6	3 000
Forfait déplacement, traitements informatiques, édition			400		200
S/total Phase 1 HT			10 950		5 650
<i>TVA sur Phase 1</i>	<i>19,60%</i>		<i>2 146</i>		<i>1 107</i>
S/total TTC Phase 1			13 096		6 757
Phase 2 – Analyse					
Directeurs d'études	20	700	14 000	7,5	5 250
Chargés d'études	27,5	500	13 750	5	2 500
Forfait déplacement, traitements informatiques, édition			1 000		500
S/total Phase 2 HT			28 750		8 250
<i>TVA sur Phase 2</i>	<i>19,60%</i>		<i>5 635</i>		<i>1 617</i>
S/total TTC Phase 2			34 385		9 867
Total Etude Diagnostic TTC			47 481		16 624

Monsieur Philippe Bernis fait état de la participation financière de la Ville de Tulle à l'élaboration du diagnostic partagé de L'Agenda 21.

Il rappelle que la Ville et la Communauté de Communes s'étaient associées pour mettre en place un Agenda 21 qui devait comporter deux phases : une phase de diagnostic et ensuite un programme pluriannuel d'actions, assorti d'un suivi évaluation.

D'un commun accord avec la Ville, la Communauté de Communes n'a pas souhaité, à l'issue de la restitution du diagnostic partagé, donner une suite à cette démarche d'Agenda 21.

Il faut préciser que, pour la Ville de Tulle, cette partie diagnostic a été largement utilisée puisque les éléments contenus dans ce document ont permis à des ateliers de mener réflexions qui sont le prélude du Projet de Ville.

Il est proposé à la Ville, comme elle s'y était engagée, de participer au paiement de la première phase du diagnostic, pour une somme s'élevant à 16 624 €.

APPROUVE à l'unanimité

10- Approbation, pour régularisation, d'une convention de dépotage liant la Ville de Tulle, VEOLIA Eau/SADE et l'Entreprise AUDUBERT POMPAGE HYDRAUCURAGE

L'usine de dépollution des eaux usées de la Ville de Tulle a la possibilité de traiter des matières autres que les effluents classiques.

Dans ce cadre, la convention établie entre la Ville, VEOLIA Eau / SADE et l'entreprise AUDUBERT POMPAGE HYDRAUCURAGE a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles cette société pourra déverser ses matières dans l'usine de dépollution de Tulle.

Cette convention est entrée en vigueur le 25 décembre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il s'agit d'une convention qui est passée entre la Société VEOLIA, délégataire de service public pour l'assainissement et une société privée. Elle a pour objet de déterminer les conditions de déversement de ses matières dans l'usine de dépollution de Tulle.

L'entreprise VEOLIA passe depuis quelques années des conventions avec un certain nombre d'entreprises privées puisque la station d'épuration de Tulle est apte à accepter des matières de vidange de fosses individuelles ce qui est intéressant dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

APPROUVE à l'unanimité

TRANSPORTS -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

11- Approbation de la convention pour le lancement de l'étude pour le développement de l'attractivité des transports publics sur les bassins de Tulle et de Brive liant la Ville de Tulle, la Communauté d'Agglomération de Brive et la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze

En avril 2007, la DIACT (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires) a lancé une expérimentation auprès de 20 villes moyennes témoins afin de conforter leur rôle stratégique.

La ville moyenne constitue en effet une charnière territoriale entre l'échelle globale et l'échelle locale, entre les espaces polarisés et les espaces ruraux et peut permettre de démultiplier sur le territoire la compétitivité productive, la qualification des services, l'excellence des formations, l'attractivité résidentielle métropoles.

Au regard des quatre thématiques proposées par la DIACT, la Communauté d'Agglomération de Brive et la Communauté de Communes du pays de Tulle ont déposé, en juin 2007, une candidature conjointe sur le thème de l'accessibilité et des transports.

La clôture de l'expérimentation du dispositif de suivi et de témoignage initié par la DIACT prendra la forme d'une rencontre nationale des villes moyennes au printemps 2009.

Les enjeux de l'expérimentation :

Les enjeux à étudier dans le cadre de cette expérimentation Brive Tulle sont les suivants :

- L'intermodalité : améliorer les correspondances entre les différents modes de transport, en termes d'accessibilité, de fréquence et d'horaires, tenant compte des deux pôles multimodaux de Brive et Tulle en cours de définition
- La billettique intégrée : homogénéiser la tarification, condition de développement de l'usage des transports collectifs et de la réussite de l'intermodalité en proposant aux usagers une tarification intégrée des différents modes de transports
- L'impact territorial de la Grande Vitesse ferroviaire (GVF) : mesurer et anticiper l'arrivée du TGV à Brive (LGV Poitiers-Limoges) au niveau du système de transports locaux, en termes économiques et urbanistique

Les objectifs de l'expérimentation à l'échelle de Brive et Tulle :

L'objectif de cette expérimentation est de :

- améliorer les déplacements entre les deux agglomérations et conforter leur accessibilité interne et externe,
- avancer la réflexion relative à la multimodalité (train, navette aéroport, transports urbains, autres transports publics, parking relais,...) en vue de la mise en œuvre du PDU sur la CAB et de l'exploitation des deux plateformes multimodales sur Brive et Tulle,
- donner un cadre de réflexion commun aux deux intercommunalités, réunissant l'Etat, les autorités organisatrices de transports, les collectivités territoriales et les opérateurs techniques tels que RFF, SNCF, Chambres Consulaires, Offices de Tourisme
- dégager des pistes de solutions en matière d'intermodalité et de billettique à partir du dialogue local.

A ces fins, un dialogue local doit être instauré afin de donner un cadre de réflexion commun aux deux villes, réunissant les autorités organisatrices de transports, l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les opérateurs techniques tels que RFF, SNCF, Chambres Consulaires, Offices de Tourisme,...

Dans le contexte de cette expérimentation, la Communauté d'Agglomération de Brive lance une étude pour le développement de l'attractivité des transports publics sur les bassins de Brive et de Tulle en partenariat avec la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze et la Ville de Tulle, autorité organisatrice de transports.

Cette étude doit permettre de :

- déterminer des solutions pratiques et concrètes en matière d'intermodalité à l'échelle des deux bassins de vie de Brive et Tulle
- définir la stratégie à mettre en place pour tirer partie de la Ligne à Grande Vitesse à l'horizon 2016

Dans le même temps, la Ville de Tulle a prévu dans son projet de Ville d'engager une étude spécifique sur la problématique des déplacements à Tulle : intermodalité, stationnement, modes alternatifs à la voiture individuelle... qui permettra notamment de renouveler le contrat des transports urbains arrivant à échéance le 30 juin 2010.

La concomitance des deux études est un élément favorable qui permettra de mieux répondre aux préoccupations de la Ville et d'optimiser la fonctionnalité du Pôle intermodal dont les travaux s'achèveront début 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour le lancement de l'étude pour le développement de l'attractivité des transports publics sur les bassins de Brive et de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Philippe BERNIS rappelle la situation et dit que la Communauté d'Agglomération de Brive a décidé de lancer une étude qui contient trois points et a sollicité la participation de la Ville de Tulle et celle de la Communauté de Communes de Tulle et Cœur de Corrèze.

La concomitance de cette étude et de celle qui est prévue par la Ville de Tulle pour réfléchir au renouvellement de son marché de transport qui expire au 30 juin 2010 est une opportunité qu'il faut saisir et donc il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention pour le lancement de l'étude pour le développement de l'attractivité des transports publics sur les Bassins de Tulle et Brive.

Il faut signaler que lorsqu'il y aura l'ouverture des plis pour choisir la société pour réaliser cette étude, la Ville de Tulle sera naturellement invitée à participer à cette ouverture.

Il fait état de la répartition financière. Il apparaît que la Ville de Tulle ne participe pas car c'est la Communauté de Communes qui prend en charge à 6,65 % du montant du coût de l'étude qui a été estimé à 125 000 € hors taxe.

Monsieur Christian PRADAYROL se félicite que cela ne coûte rien pour la Ville.

Monsieur Philippe BERNIS lui répond et dit qu'il ne faut pas dire que cela ne coûte rien. Il y a des subventions, des aides apportées par l'Etat et ceci représente l'argent des contribuables.

Les subventions, c'est de l'argent de l'Etat qui est redistribué. Cela fait partie de la solidarité et cela ne coûte pas rien. Il espère que cela sera profitable.

Monsieur Bernard COMBES confirme que cela ne coûte rien à la Ville de Tulle directement.

Monsieur Philippe BERNIS pour répondre à une précédente question de Monsieur Michel CAILLARD dit que la deuxième partie de l'étude sur la billettique a un lien avec la centrale de mobilité qui a été mise en place par le Conseil Régional et pour laquelle a été versée une participation calculée au prorata de chacune des villes entrant dans la centrale de mobilité. C'est ce qui a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

L'intérêt de la billettique est d'arriver à quelque chose de plus pratique que le simple fait de connaître le trajet à l'avance par l'intermédiaire d'une centrale d'information et de réservation.

Il ajoute, enfin, que cette étude est totalement opportune puisqu'à la fin des travaux d'amélioration de la voie ferrée entre Brive et Tulle, courant 2010, va être mis en place un nouveau cadencement accéléré entre ces deux villes.

Cette étude qui vise à dynamiser et expérimenter, est, tout à fait judicieuse.

Elle va être complétée par l'étude qui va être menée sur les déplacements urbains à Tulle et sur la refonte du système de transports.

A l'horizon 2010, 2011, il devrait y avoir une offre de transport urbain encore plus attractif que ce qui est offert actuellement.

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES SCOLAIRES -

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

12- Approbation d'une convention relative au dispositif de prêt de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'un élève présentant des déficiences sensorielles ou motrices

Dans le cadre d'une politique pluriannuelle, le Ministère de l'éducation nationale a engagé un ensemble de mesures concrètes pour favoriser une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société.

Parmi ces mesures, se trouvent des actions concernant la scolarisation des jeunes handicapés, l'intégration scolaire représentant la 1^{ère} étape de l'insertion sociale et l'école devant permettre aux jeunes de vivre ensemble et de s'entraider.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental HANDISCOL, des matériels pédagogiques (matériels et logiciels informatique) sont mis à la disposition, pour la période de 24 novembre 2008 au 30 juin 2009, d'un élève scolarisé à l'école élémentaire Turgot.

Ces matériels sont la propriété de l'Etat et réservés exclusivement aux travaux correspondant à la scolarité des élèves.

Les frais de fonctionnement de ces matériels sont à la charge de la Mairie et les frais de maintenance à la charge de l'Inspection Académique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention afférente à la mise en oeuvre de cette action pour l'année scolaire 2008-2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Il s'agit d'approuver une convention entre la Ville de Tulle et l'Education Nationale dans le cadre du plan départemental HANDISPORTS pour le prêt de matériel pédagogique adapté aux bénéficiaires d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

Dans le cas présent, il s'agit d'un élève des l'Ecole Joliot Curie.

Elle se félicite d'une politique commune de l'Etat, leur ministère, l'Education Nationale et les Collectivités de faire en sorte que les enfants handicapés puissent intégrer des écoles dans le cadre scolaire ordinaire de façon à mieux intégrer ensuite la société.

C'est une réalité nouvelle aujourd'hui dans les écoles Tullistes.

Il a d'ailleurs été décidé en réunion de la Caisse des Ecoles Tullistes d'intégrer pleinement cette exigence, de mieux accueillir ces enfants.

Cela implique, de la part des propriétés des moyens, mais elle pense que ce sont des moyens bien dépensés pour un objectif commun.

Ce qu'elle souhaite c'est que l'Etat mette en face des moyens humains, c'est-à-dire des personnes qui sont capables d'aider ces enfants à s'accomplir dans cette intégration.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

13- Retrait de catalogues d'expositions de la vente de la Boutique du Musée du Cloître

A l'occasion d'expositions temporaires organisées en 2006 au Musée du Cloître, des catalogues d'expositions ont été imprimés et mis en vente à la régie de recettes du Musée du Cloître.

Il s'agit des catalogues mentionnés ci-dessous :

- Exposition " LE CHENIER " : sur 300 catalogues, il en reste 247 non vendus.
- Exposition " ANNE CINDIC " *Manufacture nationale : mais que fait l'Etat ?* " : sur 200 catalogues, il en reste 192, non vendus.

Constatant que ces catalogues, hors contexte d'exposition, ne se vendent pas malgré une présentation à la boutique du Musée du Cloître, **il est proposé au Conseil Municipal de maintenir 50 exemplaires de chaque catalogue sur la régie de recettes du Musée du Cloître et de retirer de la vente le nombre de catalogues restants, soit :**

- Exposition " LE CHENIER " : 197 catalogues
- Exposition ANNE CINDIC " *Manufacture nationale : mais que fait l'Etat ?* " : 142 catalogues

Il est proposé de remettre ces catalogues restants, sous forme de dons ou présents aux établissements scolaires et universitaires pour leurs fonds documentaires, aux bibliothèques, aux centres de documentations des musées, des centres socio-éducatifs et socioculturels, et au service communication de la ville pour des cadeaux protocolaires ou autres.

APPROUVE à l'unanimité

14- Acceptation du don d'une trousse de nettoyage en cuir pour le PM-MAT 49

Une donation a été proposée au musée des Armes par Maryse BARRAT-ARNAL, résidant à Tulle.

Il s'agit d'une trousse de nettoyage en cuir pour le PM – MAT 49, constituée d'un huilier, d'une chargette et d'une baguette de nettoyage en deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'entrée de cette trousse de nettoyage complète dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

15- Acceptation du don des archives de l'Union Nationale des Poilus d'Orient et des Anciens Combattants des Théâtres des opérations extérieures et d'Afrique du Nord - Section de la Corrèze - au Musée des Armes

Le 27 novembre 2008, le conseil municipal a accepté le don du drapeau de l'UNPO.

Bernard -Fernand GODWIN, Président de l'UNPO, a remis, en date du 17 décembre 2008, les archives de l'association au Musée des Armes.

Préambule

Cette association a été créée en 1921 sous la dénomination de « Fédération Nationale des Associations et Groupements des Anciens Combattants d'Orient et des Dardanelles » et est devenue, en 1931, la « Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Orient et des Dardanelles (armées de terre et de mer) et de leurs ayants droits ».

Elle a cessé toute activité de 1940 à 1946 puis est devenue l'« Union Départementale des Poilus d'Orient et des Anciens Combattants des T.O.E. ».

A partir de 1971, elle devient l'association « section de Tulle de l'Union Nationale des Poilus d'Orient et des Anciens Combattants des théâtres des opérations extérieures et d'Afrique du Nord ».

Toutes les sections de la Corrèze fusionnent en 1999 pour n'en conserver qu'une.

En 2008, suite au décès du dernier Poilu d'Orient, la dissolution de l'association fut prononcée.

Inventaire des archives

Administratif

Affaires locales

Comptabilité - Cotisations. Dépenses et recettes. Répertoire recensant les adhérents : registre.	1928-1975
Comptabilité - Dépenses et recettes : registre.	1976-2000
Comptabilité - Cotisations : registre.	1989-2000
Comptabilité - Repas des assemblées générales : liste.	1980-1998
Situation financière. Rapport moral - Compte-rendu.	1988-2007
Statuts de l'association.- Modifications. Règlement intérieur : correspondance, déclarations.	1933-2000
Composition du bureau de la section de Tulle - Liste, article de presse.	1998-2004
Adhérents décédés de 1977 à 1998.- Liste.	1998
Assemblée générale de la section - Convocations.	1997-2007
Assemblée générale de la section - Allocution du Président GENET : tirage papier couleur 11 x 15 cm.	2001 ca.
Dissolution de la section de Tulle - Assemblée générale et conseil d'administration : correspondance, procès-verbaux, facture.	1999
Dissolution de la section de Corrèze - Correspondance.	2008
Recherche de nouveaux adhérents - Correspondance.	s.d.
Appels à cotisations et remerciements - Correspondance.	2001-2006
Demande de subvention - Correspondance.	2004-2007
Office National des Anciens Combattants et victimes de guerres de la Corrèze - Correspondance.	2006-2007
Union Française des Associations des Combattants et victimes de guerre, union départementale de la Corrèze- Membres du conseil d'administration : liste.	2006-2007

Affaires nationales

Dissolution de l'Union Nationale - Correspondance. 2004-2006

Assemblée générale de l'Union Nationale à Châlons-sur-Saône - Article de presse. 1994

Assemblée générale de l'Union Nationale à Châteauroux - Carton d'invitation, deux tirages papier 11 x 16 cm, article de presse, rapport moral, correspondance. 1998

Commémorations et célébrations

Mémorial des guerres en Indochine à Fréjus - Inauguration le 16 février 1993 : carton d'invitation, quatre tirages papier couleur 11 x 15 cm, tirage papier couleur 21 x 26 cm. 1996

Cérémonies aux monuments aux Morts - Articles de presse, programme, invitations. 1994-2008

Prise de fonction du Sous -Préfet de Brive-la-Gaillarde - Invitation. 2004

Lecture de la lettre de MOQUET Guy - Recherche d'intervenants en lycée : correspondance. 2007

Création du Conseil National de la Résistance - Proposition d'instituer une journée commémorative 2007

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'entrée des archives de l'UNPO dans les collections patrimoniales et documentaires de la Ville de Tulle, pour son Musée des Armes.

APPROUVE à l'unanimité

16- Acceptation du don APAT 4 au Musée des Armes

Dans un souci de sauvegarde et de conservation du patrimoine de l'armement, l'APAT a constitué depuis 2000, une collection d'armes à feu de divers modèles et accessoires.

Après la réalisation de ses inventaires, l'APAT a cédé, par donation, à la ville de Tulle pour le musée des Armes, un fonds d'armes à feu, accessoires ou éléments de 1^{ère} catégorie présenté en séance du conseil municipal en mars 2006 (Donation APAT 1), un second fonds en septembre 2006 (donation APAT 2), puis une troisième donation conséquente en décembre 2007 (donation APAT 3).

Une quatrième donation est proposée à la ville.

Il s'agit essentiellement d'accessoires type outils, maillons, cartouches, caisses de transport (...) et des armes à feu (canons, lance roquette, tube AT4 CS ...) pour l'enrichissement des collections du musée des armes et la mise en conformité de l'association avec la législation des armes et des munitions.

Liste de la donation APAT 4

- Trépied Affût terrestre US M2
- 2 caisses de transport de MK 20RH202
- Alimenteur US – 2GM
- Trépied de mitrailleuse 12.7 avec fourche

- Gabarits d'affûtage pour outils, bagues entretoises (rondelles)
- Gabarits de rayons divers (convexes, concaves et angles)
- Boîte de conditionnement outils
- 3 outils de contrôle de l'état de la chambre pour arme 30HSS
- Outil de contrôle de l'état de la chambre / munition de 40mm
- 9 douilles divers diamètres
- Cartouche à obus factice 30 HSS 831A
- 3 caisses de munitions vides
- 2 maillons de 20 M 693
- 2 maillons de fusil mitrailleur 7.62
- Boîte de pansements / US
- Fourche d'immobilisation du tube pour le transport
- Boîte de transport modifiée en noyer
- Endoscope BODSON – Type 16.160 AIF
- Règles étalons de 90 à 500 m/m – Série G
- Rapporteur d'angles coulissant – Matériel de précision – 1881
- Rapporteur d'angles coulissant – Matériel de précision - 1888
- Appareils & accessoires CRUSHER – Tulle – 1933
- Appareil de mesure de température Siemens BRO – London
- Appareil de mesure d'une côte – SIP – 1955
- Outils – Jeu de couteaux de rayage – MAT
- 2 broches de rayage de tube – MAT
- 10 cylindres de contrôle – MAT – 1970 ca
- Outillage – Broches de rayage – MAT – 1970 ca
- Jeu de 10 ébauches de broches de rayage 20M621 - SMOC – 1960 ca
- Détecteurs de mines DM-4 – Le Matériel téléphonique – 1945
- Appareil de précision et de contrôle – Niveau d'artilleur – H. MORIN – 1934
- Appareil de précision – Rapporteur d'angle – H. MORIN – 1924
- Appareil de contrôle de côte Type Palmer – MAT – 1900 / 1920
- 7 cartouches 20 621 – Toulouse – Années 1980
- 10 cartouches 20693 et une tête – Toulouse - 1983
- 3 cartouches 30 550 de manipulation – Toulouse – Années 1983
- 5 cartouches 30 M 791 de manipulation – Manurhin – 1994
- Cartouche de 30 550 DEFA 210 – Toulouse – 1970 ca
- 6 maillons de 30 – Oerlickon
- 3 maillons de 20 621
- 50 maillons en bande pour petit calibre
- 14 maillons divers
- Morceau de couloir de 20 621
- Un frein de bouche
- 12 cartouches de 25 de manipulation avec maillons – 1987
- Cartouche 20 F2 – Toulouse – 1969
- 9 cartouches 30 550 & 10 maillons – Toulouse – de 1978 à 1983
- Protection de couloir – US
- Lance fils EDF – MAT – 1970 ca
- Maquette de reproduction d'un atelier des années 20 / 30 de la MANU
- Tampon encreur avec numéro
- 2 mèches $\frac{3}{4}$ - MAT
- 2 ressorts doublés – BAUMANN
- 2 troussees d'entretien complètes pour canon 25-811
- 9 baguettes de nettoyage pour PM – MAT - 1950
- 6 tiges poignée pour nettoyage – MAT – 1980 ca
- 4 extracteurs de munitions de 25 – MAT - 1980 ca

- Broche d'alésage de 20 – MAT – 1970 ca
- Appareil de mesure de profondeur d'un canon – GIAT / comparateur japonais Mitutoyo – 1996
- Vérificateur de la saillie du percuteur pour canon mitrailleur 20 F2 – GIAT / comparateur japonais Mitutoyo – Années 1990
- Appareil de mesure de profondeur d'un canon – GIAT / comparateur SKF - 1997
- Appareil de mesure de concentricité entre 2 alésages pour canon 30 M 781 – MAT
- 2 appareils de mesure de diamètre pour canon 25-811 – MAT – 1990
- Appareil de contrôle – MAT / comparateur MB
- Appareil de mesure de diamètre de gorge – MAT / Comparateur TESA
- Appareil de mesure d'oxygène – Années 50
- Clef à mollette – MAT – 1950 ca
- 2 caisses de transport du canon Mit. 20 F2 – MAT – Années 1970
- 2 caisses de transport type malle – MAT
- Urne de vote – MAT – Années 1970 ca
- Casier de fiches de pointage – MAT – Années 1940
- Canon 20 HS 404 avec tube
- Canon didactique 20 MG 151 – MAT – 1938 ca
- Lance roquette anti-char 89 F1 – LUCHAIRE Défense
- Tube missile AT4 CS inerte – Fabrication suédoise
- 2 Wasp inertes – SA LUCHAIRE / GIAT Industries – 1993
- Canon de 25 sur affût et train de roulement – Manufacture Armes LEVALLOIS – 1934
- 2 canons 20 MG 151 avec tubes dont 1 MAT – 1938 ca

Le conseil municipal est sollicité pour :

- **approuver cette donation,**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires relative à la détention d'armes de 1^{ère} catégorie,**
- **engager toutes les démarches administratives liées à cette donation.**

APPROUVE à l'unanimité

17- Acceptation du don d'un fusil de chasse et d'un casque de pompier

Une donation a été proposée au Musée des Armes par Marthe FARGEAS, résidant à Treignac.

Il s'agit :

• **d'un fusil de chasse, de marque Gerruder Schid eger i.b., n°96916, calibre 16, d'origine non déterminée, avec son étui d'origine et sa boîte de nettoyage.** Cette arme a appartenu à René FARGEAS (11 septembre 1899 – 25 juin 1979 / Classe 1919), menuisier – charpentier à Treignac,

• **d'un casque de pompier de Treignac, type campagnard de 1860 / 1870, ayant appartenu à René FARGEAS, Lieutenant des Pompiers de Treignac.**

Il est demandé au conseil municipal de valider l'entrée de ces deux objets dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES -

Rapporteur : Madame Pierrette DEZIER

18- Demandes de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales, à la Communauté de Communes et à la Mutualité Sociale Agricole pour le financement de l'aménagement du Pôle multi - accueil de la maison des Enfants

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales et conformément aux textes de la loi relatifs à la mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique), la Ville de Tulle se doit de réorganiser l'accueil des enfants à la Maison des Enfants.

En effet, il est nécessaire de procéder à une évolution de la structure actuelle vers un multi - accueil à savoir :

- même service offert aux familles quel que soit le type d'accueil régulier ou occasionnel
- gestion globale du service multi -accueil afin d'optimiser l'occupation de la structure et de répondre le plus largement possible aux besoins des familles qu'il s'agisse d'accueil régulier ou occasionnel
- élaboration de contrats d'accueil réguliers, au plus près des besoins d'accueil exprimés par les familles

L'évolution vers le multi - accueil implique un élargissement de l'amplitude d'ouverture afin que tous les enfants (accueil régulier ou occasionnel) puissent être accueillis de 7h30 à 18h30.

Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des travaux au niveau de l'ancienne halte-garderie pour permettre l'accueil dans des conditions satisfaisantes d'un groupe de seize enfants en journée continue.

Le montant des travaux s'élève à 60 000 € HT.

Le montant de la subvention attendu en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales est de 30 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, de la Communauté de Communes et de la Mutualité Sociale Agricole en vue du financement de ces travaux

Madame Pierrette DEZIER ajoute que par rapport à la capacité d'accueil, il y a 51 % des enfants qui viennent des communes voisines de la Ville de Tulle.

Elle dit que tous les pôles du CCAS, avec bilan à l'appui, seront présentés ultérieurement lors d'un Conseil Municipal.

APPROUVE à l'unanimité

Madame BUGE-CHASTANET ne prenant part ni à la discussion ni au vote

JUMELAGES-

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

19- Approbation du Protocole de jumelage Tulle-Dueville

A la demande réitérée du Maire et des représentants élus de la ville italienne de Dueville ainsi que du comité de Jumelage Tulle/Schorndorf qui souhaite élargir son champ d'action à des relations tripartites, les élus de Tulle se sont prononcés favorablement à un jumelage.

Trois représentants du Conseil Municipal de la Ville de Tulle se sont rendus aux cérémonies en Italie en novembre 2008.

Une délégation de Dueville va être également reçue en mars prochain pour signer un protocole de Jumelage.

Ainsi Dueville, déjà jumelée avec Schorndorf, deviendra ville jumelle de Tulle, élargissant à 6 le nombre de citées avec lesquelles Tulle a de telles relations.

Il sera nécessaire de rajouter sur les panneaux prévus aux entrées de ville le nom de la ville italienne avant le déroulement des cérémonies.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le protocole de jumelage Tulle – Dueville.

Au cours de ces cérémonies, un panneau sera inauguré à l'entrée de Tulle, de façon à ce que la Ville de Dueville figure la sixième Ville jumelée avec Tulle.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES**PERSONNEL -**

Rapporteur : Monsieur le Maire

20- Commission de Réforme - Changement de la composition des membres élus

Par délibération du 26 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné ses représentants pour siéger à la Commission de Réforme comme suit :

Titulaires : Monsieur Bernard COMBES, Maire
Monsieur Michel CAILLARD

Suppléants : Madame Annie BASTIÉ
Monsieur Christian PRADAYROL

Les élus de l'opposition ne pouvant plus siéger dans cette instance, il est proposé de revoir les désignations des représentants du Conseil Municipal comme suit :

**Titulaires : Monsieur Bernard COMBES, Maire
Monsieur Alain LAGARDE, Maire -Adjoint**

**Suppléants : Madame Annie BASTIÉ
Madame Annette COMBASTEIL, Conseiller Municipal**

APPROUVE à l'unanimité

21- Approbation de la convention relative au traitement des dossiers de la Commission Départementale de Réforme liant la Ville et le Centre de Gestion de la Corrèze

Le traitement des dossiers de la Commission Départementale de Réforme était, jusqu'à fin 2008, assuré par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Par arrêté du 19 janvier 2008, le Préfet de la Corrèze a délégué le secrétariat et la présidence de la Commission de Réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale au Centre de Gestion de la Corrèze.

Cette délégation ne s'accompagnant d'aucun transfert financier de la part de l'Etat, le Centre de Gestion a fixé les modalités financières du fonctionnement de ce service pour les collectivités territoriales non affiliées.

Ainsi le Centre de Gestion règlera les dépenses liées au secrétariat et au fonctionnement de la Commission de Réforme (instruction et gestion des dossiers, convocations, vacations des médecins membres de la Commission).

Cependant, s'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière de la collectivité fixée à 173,07 € par dossier instruit et présenté à la Commission de Réforme.

Ce coût pourra être modifié chaque année en fonction du nombre de dossiers instruits par la Commission de Réforme.

Les frais de déplacement des membres élus ou représentants du personnel de la Commission ainsi que les dépenses liées aux examens complémentaires ou expertises demandés par la Commission resteront à la charge de la collectivité.

Le recouvrement des frais de gestion sera assuré trimestriellement par le Centre de Gestion à terme échu.

Il est précisé que jusqu'alors les frais liés aux examens complémentaires et expertises demandés par la Commission étaient également à la charge de la collectivité.

Cependant, au delà de ces dépenses, la Ville assumait seulement les dépenses inhérentes aux vacations et frais de déplacement des médecins siégeant à la Commission de Réforme (soit 61,12 € pour 2008).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

22- Décision relative aux conditions d'ouverture du Compte Epargne Temps

En application du décret n° 2004-878 du 26 août 2004, tout agent public à temps complet ou non complet titulaire ou non titulaire employé de manière continue et ayant accompli au moins une année de service peut prétendre à l'ouverture d'un compte épargne-temps.

Sont exclus les stagiaires.

Ceux qui avaient antérieurement acquis des droits à congés au titre du compte épargne-temps en tant que fonctionnaire titulaire ou agent non titulaire ne peuvent ni les utiliser ni en accumuler de nouveaux pendant le stage.

Modalités d'ouverture

La demande doit être faite par courrier adressé au Directeur Général des Services sous couvert du DGA Responsable de Pôle du 15 décembre de chaque année au plus tard le 15 janvier de l'année à partir de laquelle l'ouverture du compte épargne-temps est souhaitée.

Le DGA la transmet au Directeur Général des Services avec son avis.

Au plus tard le 15 février, une réponse doit être donnée : absence de réponse valant accord tacite.

Tout refus doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité dont il relève qui statue après consultation de la commission administrative paritaire.

Alimentation du compte épargne-temps

Jusqu'alors les agents de la collectivité ne pouvaient alimenter leur compte épargne-temps que par des jours de congés et ce dans la limite de 5 jours par an à partir de la demande d'ouverture.

Cependant le compte épargne-temps peut être alimenté par le report de jours RTT, de congés annuels ou par le report des jours de repos compensateurs (heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service et qui, n'ayant pas été rémunérées, doivent être récupérées) dans la limite de 22 jours par an.

L'organe délibérant de la collectivité peut toutefois fixer un nombre inférieur.

Il est précisé que les agents doivent prendre effectivement 20 jours au moins de congés annuels par an.

Modalités d'utilisation

Lors du Comité Technique Paritaire du 22 janvier 2009, il a été décidé d'alimenter désormais le compte épargne - temps par des jours de congés annuels, de RTT, de repos compensateurs dans la limite de 22 jours par an à partir de l'année de demande d'ouverture.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouvelles modalités de mise en place du compte épargne - temps.

APPROUVE à l'unanimité

23- Résiliation de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de la Ville auprès du COS du personnel de la Ville de Tulle liant la Ville et cette association

Un agent communal avait été mis à la disposition du COS à compter du 1^{er} avril 2008 et ce, pour une période d'un an.

L'intéressée avait formulé une demande de changement de service.

Il a été, dans le cadre de la réorganisation des services en cours, répondu aux attentes de cette dernière.

Il convient donc de mettre un terme par anticipation à la mise à disposition de cet agent et de procéder à la résiliation de la convention afférente.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de résiliation de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe de la Ville auprès du COS du personnel de la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

24- Approbation de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de la Ville auprès du COS du personnel de la Ville de Tulle liant la Ville et cette association

Il convient de procéder à l'approbation de la convention de mise à disposition auprès du Comité des Œuvres Sociales d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire de la Ville de Tulle à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an sur la base d'un temps partiel (80 %) pour assurer le lien entre la Ville de Tulle et le Comité des Œuvres Sociales.

L'intéressée a donné son accord.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition afférente et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

APPROUVE à l'unanimité

25- Résiliation de la convention de mise à disposition d'un agent communal de la Ville auprès de l'Association "Des lendemains qui Chantent "

Un agent communal avait été mis à la disposition de l'Association Des Lendemain Qui Chantent.

Ce dernier a souhaité mettre un terme par anticipation à cette mise à disposition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de résiliation de la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe de la Ville auprès de l'Association Des Lendemain qui Chantent et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

26- Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze auprès des services de la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition gratuite d'un agent titulaire de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze auprès de la Ville de Tulle.

La convention de mise à disposition de cet agent auprès de la Ville de Tulle est en cours d'élaboration en lien avec la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze.

Cette mise à disposition pourrait prendre effet au 1^{er} mai 2009.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe d'approbation de la convention de mise à disposition afférente
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant à ladite convention susceptible d'intervenir (la date d'échéance de la convention pouvant être modifiée)

APPROUVE à l'unanimité

27- Impact de l'organisation des services sur la gestion des effectifs - Créations et suppressions de postes budgétaires

Le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} janvier 2009 doit être annexé au Budget Prévisionnel 2009.

Les créations et suppressions de postes réalisées en 2008 doivent apparaître dans le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2009.

Certains n'ayant pas été approuvés par délibération, il convient de régulariser cette situation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder aux créations et suppressions de postes suivantes :

- Suppressions à compter du 31 décembre 2008 :

- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- un poste d'Ingénieur principal
- un poste de contrôleur principal de travaux
- un poste d'agent de maîtrise principal
- un poste d'agent de maîtrise
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- un poste d'opérateur qualifié des APS
- un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique

Il est précisé que les postes supprimés ont été remplacés pour la plupart suite à des recrutements sur des grades différents.

- Créations pour régularisation :

- à compter du 1^{er} octobre 2008 d'un poste d'Ingénieur
- à compter du 1^{er} novembre 2008 d'un poste de Professeur d'enseignement de classe normale

De plus, deux agents ayant réussi le concours de technicien territorial, il est demandé au Conseil Municipal de créer deux postes de technicien territorial.

APPROUVE à l'unanimité

28- Modification de la délibération du 15 décembre 2005 relative à la mise en place d'une astreinte hivernale au Centre Technique Municipal

Par délibération du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une astreinte hivernale au Centre Technique Municipal.

Il avait été précisé que la période d'astreinte courrait pour la période du 15 novembre au 15 mars.

Quatre agents devaient, dans ce cadre, assurer une rotation d'une semaine par mois en moyenne.

Ces agents d'astreinte devaient :

- assurer le suivi météorologique permanent
- effectuer des reconnaissances sur le terrain au vu des bulletins météo pour anticiper sur les interventions selon un parcours défini
- déclencher l'intervention des équipements de déneigement

Cette délibération stipulait que les agents d'astreinte percevaient une indemnité d'astreinte, rémunération exclusive de tout procédé de récupération et que, pour les agents de la filière technique, les interventions réalisées à ce titre dans le régime des heures supplémentaires et récupérations.

Lors du Comité Technique Paritaire du 22 janvier 2009, il a été décidé de revoir les modalités de mise en place de l'astreinte hivernale.

Le principe d'intervention fait désormais intervenir :

- une équipe d'astreinte permanente composée d'un responsable d'intervention, contrôleur ou agent de maîtrise dont le rôle est de déclencher les interventions
- une équipe d'astreinte composée d'un chauffeur et d'un accompagnateur pour les circuits mécanisés, mobilisables suivant les conditions :
 - une seconde équipe mécanisée mobilisable avec un délai de prévenance fixé la veille à 16h30
 - trois équipes manuelles mobilisables avec un délai fixé à 10h

Il est précisé que les interventions seront effectuées en concertation avec le Conseil Général et les autres organismes gestionnaires de voiries.

Les intervenants seront rémunérés comme suit :

- responsable d'intervention
 - un taux hebdomadaire pour chaque astreinte du vendredi au vendredi
 - une heure supplémentaire forfaitaire en cas de patrouille
 - rémunération en heures supplémentaires réelles en cas d'intervention conjointe aux équipes
- équipes d'intervention d'astreinte
 - un taux hebdomadaire pour chaque astreinte du vendredi au vendredi
 - rémunération en heures supplémentaires réelles lors des interventions
- autres équipes mobilisables
 - rémunération en heures supplémentaires réelles lors des interventions

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications.

APPROUVE à l'unanimité

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

- Approbation d'une délibération de portée générale afférente à l'organisation des fêtes et cérémonies

Question retirée

Le Conseil Municipal a, lors de sa séance du 15 février 2002, décidé de prendre, pour l'exercice 2002 et pour l'ensemble des exercices de la mandature précédente, une délibération de portée générale en vue du règlement des dépenses afférentes à l'organisation des fêtes et cérémonies ci-dessous énumérées :

- Frais afférents aux manifestations sportives
- Frais afférents aux manifestations culturelles
- Frais afférents aux manifestations économiques
- Frais afférents aux expositions et vernissages
- Frais afférents aux jumelages
- Frais afférents aux festivités tullistes
- Frais afférents au Conseil Communal de Jeunes
- Frais afférents aux réunions de travail (repas et achat d'alimentation)
- Frais afférents aux cérémonies (gerbes, alimentation)
- Frais afférents à des achats divers (coupes et médailles)

Ladite délibération, ne prévoyant pas le règlement des frais inhérents à l'hébergement des personnes se rendant à Tulle afin d'exercer des missions particulières (animations, conférences,...) dans le cadre des manifestations susmentionnées, un complément a été décidé par délibération du 13 juillet 2002.

Compte tenu, du changement de mandature le 17 mars 2008, il convient de renouveler cette délibération sans toutefois en changer les articles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la délibération de portée générale afférente à l'organisation des fêtes et cérémonies.

Monsieur Alain LAGARDE dit que le fait de prendre une délibération de portée générale pour la durée du mandat évite qu'à chaque fois qu'il y a une manifestation et des frais correspondants, il y ait une délibération.

Compte tenu du changement de mandature, il est nécessaire de délibérer de nouveau.

29- Avances sur subventions 2009 :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur les subventions accordées au titre de l'année 2009 suivantes :

- associations sportives

a- Volley Tulle-Naves : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2008 était de 21 000 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 9 000 €.

b- Union Sportive Basket Tulle Corrèze : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2008 était de 19 818 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 9 500 €.

c- Sporting Club Tulliste : 7 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2008 était de 30 490 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 8 150 €.

d- Tulle Football Club : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à l'ECT/ASPTT au titre de l'année 2008 était de 18 494 €. Cette association a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

e- Eva Sport : 1 500 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2008 était de 5 000 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000. €.

- autres associations :

f- APAT : 4 000 €

Dans le cadre des réflexions liées aux collections patrimoniales, il est apparu cohérent de mettre en synergie l'histoire de la Manufacture d'Armes de Tulle, activité industrielle et sociale de la ville, la Résistance et la Déportation et les événements tragiques du 9 juin 1944.

Un assistant qualifié de conservation a été recruté, à compter du 19 novembre 2007, pour réaliser le classement et l'inventaire de l'ensemble des collections documentaires et archivistiques.

Présentement les documents appartiennent aux associations et entrent donc dans le domaine privé. C'est pourquoi, la structure porteuse pour le recrutement de l'archiviste est *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle (APAT)*.

Le recrutement a été financé à hauteur de 50% par le programme européen Leader+ et les 50 % restant par la Ville, jusqu'au 30 septembre 2008, date de fin du programme européen.

Du 1er octobre au 31 décembre 2008, la Ville a porté seule le coût de ce recrutement après validation du conseil municipal de juin 2008.

Le maintien du poste de l'archiviste en 2009 a également été décidé avec une continuité des missions actuelles à laquelle s'ajoutera une opération d'animation de réseaux d'acteurs avec une volonté de transfert des fonds vers la collectivité publique, dans l'attente d'une décision concernant l'attribution éventuelle de Crédits LEADER 2007/2013 pour l'exercice 2009.

Il est précisé que cette association a bénéficié d'une avance sur subvention 2009 d'un montant de 2 300 €.

g- Bottom Théâtre : 1 500 €

Cette association sollicite une avance sur subvention pour lui permettre de continuer à développer son travail de création théâtrale.

h- GIOCOSO : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2008 était de 12000 €.

Monsieur Alain LAGARDE dit que le Bottom Théâtre est la seule troupe à Tulle hors celle des « 7 collines ». Cette association rencontre des difficultés importantes comme toutes les associations à caractère culturel, compte tenu du coût des spectacles, des transports d'un nombre important de contraintes.

Les intermittents connaissent cette situation.

GIOCOSO est une association créée autour de l'Ecole de Musique de Tulle, qui fait des prestations de grande qualité.

APPROUVE à l'unanimité

30- Attribution de subventions exceptionnelles en faveur d'associations :

a)- Association 4L GIM Tulle

Dans le cadre d'un projet tuteuré, un groupe d'étudiants de l'IUT de Tulle doit participer au défi humanitaire 4 L Trophy.

Cet événement participe, par l'apport de fournitures scolaires et d'équipements sportifs, à la scolarisation de 3000 enfants au Maroc.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à ce groupe d'étudiants une subvention exceptionnelle de 500 € pour les aider à réaliser leur projet.

b) Section sportive du Collège Clemenceau

La section sportive du Collège Clemenceau souhaite permettre aux jeunes filles pratiquant le rugby de découvrir le rugby de haut niveau et d'assister, par conséquent, à des matchs de niveau national.

Elle souhaite pour cela se rendre avec l'équipe féminine de rugby à Clermont Ferrand à l'occasion du match de "top 14" ASM-CABC du 18 avril 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à cette section sportive une subvention de 200 € pour les aider à financer ce déplacement.

APPROUVE à l'unanimité

31- Adhésions, au titre de l'année 2009, aux associations et organismes suivants et versements de la cotisation correspondante :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer, au titre de l'année 2009, aux associations et organismes suivants et de leur verser la cotisation correspondante :

a- ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport) : 205 €

C'est une aide judiciaire tout à fait importante par rapport aux risques liés aux pratiques sportives, aux équipements sportifs.

C'est utile à la fois pour les élus et pour les services.

b- LIMAIR : 1 795 €

Cette association, à but non lucratif, a pour vocation la gestion de la qualité de l'air en Limousin.

LIMAIR étudie et surveille l'air tout au long de l'année grâce à des moyens techniques et scientifiques élaborés.

En cas de pics de pollution, LIMAIR déclenche une procédure d'information et de recommandation qu'elle diffuse aux interlocuteurs locaux, aux industriels et au grand public.

LIMAIR peut également venir, à la demande, effectuer des prélèvements d'air et en mesurer la qualité sur un site industriel ou une nouvelle installation qui pourrait modifier la qualité de l'air

c- Association Restaurant Inter entreprise de Tulle : 40 €

d- Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix : 832 €

Cette cotisation permettra à l'association de proposer de nouveaux outils de diffusion de ses messages et de consolider la jonction avec la campagne mondiale menée par Mayors for Peace.

e- ADIAJ (Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique) : 30 €

APPROUVE à l'unanimité

32- Attribution de l'allocation secours aux sapeurs-pompiers en retraite

La Ville de Tulle a, par délibération du 30 mars 1990, décidé d'attribuer une allocation de secours à tous les sapeurs-pompiers volontaires en retraite ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

Il a également été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 1993, de la verser à leurs veuves et de revaloriser son montant.

Chaque année, le Conseil Municipal se prononce sur son attribution.

Il est proposé de prolonger, au titre de l'année 2009, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs-Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

27 personnes sont concernées. Le montant total de la dépense s'élève à 6 480 €.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite allocation.

Liste des pompiers en retraite et de leurs veuves - Année 2009

- **Madame Marie-Marcelle DUPUY veuve ACOSTA**
- **Monsieur Michel ACOSTA**
- **Monsieur Claude BARRY**
- **Monsieur Guy BARRY**
- **Monsieur Robert BARRY**
- **Monsieur Daniel BARRY**
- **Monsieur Gilbert CAILLARD**
- **Madame Jean COURTEIX**
- **Monsieur Jean-Yves COURTET**
- **Monsieur Pierre CUEILLE**
- **Monsieur Daniel DANOVARO**
- **Madame Elise EPERCIEUX**
- **Madame Ginette MAUGENS veuve FAUCHER**
- **Madame Denise FOURCHES**
- **Madame Janine FROUARD**
- **Monsieur Gabriel FROUARD**
- **Madame Lucienne GRELET**
- **Monsieur Raymond GUIGNARD**
- **Monsieur Jean MALARD**
- **Monsieur Jacky MONS**
- **Madame Marcelle MORATILLE**
- **Madame Nicole CHABANIER veuve POMPIER**
- **Monsieur Bernard REGNER**
- **Monsieur Lucien ROUX**
- **Monsieur Claude SOULARUE**
- **Monsieur Patrick VALETAS**
- **Monsieur Albin VINCENT**

APPROUVE à l'unanimité

33- Tarifs municipaux :

1- Modification des tarifs suivants :

- a)- Tarifs des ouvrages et objets mis en vente à la Boutique du Musée du Cloître
- b)- Forains
- c)- Transports urbains

2- Fixation des tarifs 2009 :

- Stages sportifs

Lors du dernier Conseil Municipal, avaient été approuvés un certain nombre de tarifs communaux, notamment celui des tarifs pour industriels forains part m², avec des surfaces d'occupation du domaine public. Un prix unique de 0,25 € avait été fixé. Ce taux qui est proposé aujourd'hui, est modulé. Dégressif par rapport à la surface.

En ce qui concerne les transports urbains, il est proposé de revenir aux tarifs initiaux, ceux de 2008, alors qu'une décision avait été prise lors du Conseil Municipal de Novembre.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Bernard COMBES dit qu'il a eu une conversation téléphonique avec Monsieur le Préfet de la Corrèze qui lui a indiqué que compte tenu de la mise en place d'un Service Minimum d'Accueil lors d'un mouvement de grève, par la Ville alors qu'elle y avait été contrainte et forcée par la loi, et qu'elle l'a fait dans les conditions qu'elle a elle-même fixée au regard des conditions de sécurité d'accueil qu'elle entendait faire respecter, il levait son action au Tribunal. Une confirmation écrite a été adressée en Mairie.

34- Vacations funéraires - Fixation du montant unitaire

La Loi n°2008-1350 relative à la législation funéraire modifie l'article fixant les opérations et leur montant pour la surveillance assurée par la police d'Etat.

Ces opérations de surveillance concernent les transports de corps hors de la commune de décès, les exhumations, les translations et ré- inhumations de restes mortels et crémations.

La Loi préconise un montant unitaire compris entre 20 et 25 euros.

Chaque maire fixera, après avis du conseil municipal, le taux applicable dans sa commune dans le respect de cette fourchette.

Sachant que le montant actuel est de 9,15 €, la proposition serait à **20 €**.

Un courrier des services de la préfecture précise que ces dispositions sont d'application immédiate après avis du conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer le montant des vacations funéraires.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES-

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

35- Avis afférent au rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes pour l'exercice 2007

CF document annexe

Le Conseil Municipal doit émettre chaque année un avis sur le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Tulle.

La Communauté de Communes a, à cette fin, transmis à la Ville son rapport d'activités pour l'année 2007.

Monsieur Alain LAGARDE dit que cela concerne l'actualité communautaire. C'est un passage obligé et il fait référence à l'article L5211-9 du CGCT. Le rapport communautaire de l'année N -1 doit être présenté l'année N.

Pour présenter le rapport d'activités, il faut que le compte administratif ait été voté. Il y a un décalage.

Il rappelle que la Communauté de Communes a une compétence majeure en matière de développement économique.

Il y a deux zones d'activités : la zone de la Geneste avec dix entreprises installées et 127 emplois et celle des Alleux avec huit entreprises et 359 emplois.

La Communauté de Communes a effectué la signalisation des zones d'activités communautaires et ce en trois tranches :

- 2004 : Cornil, Seilhac, Corrèze et Tulle,
- 2005 : Chamboulive, Eyrein, Sainte Fortunade, Saint Priest de Gimel,
- 2006 : Naves, Saint Clément, Saint Germain les Vergnes, Saint Mexant et ce pour un coût global de 62 093.34 € TTC.

Pour ce qui est de l'Hôtel d'entreprises, les travaux n'avaient pas débuté en 2007. Le coût global de cette opération est de 2 242 914,34 € HT, avec un taux de subvention de 53,75 % soit 1 205 488, 41 € TTC.

Les fonds FRED (Fonds pour la restructuration des entreprises de la défense) avaient été gelés à la Préfecture dans le cadre de la restructuration de GIAT Industries.

Il y aura plus de 2 000 m² mis à disposition, 47 bureaux et 6 ateliers.

La question afférente au choix du délégataire a été débattue lors du Conseil Communautaire.

La DCT (Démarche Collective Territorialisée) est terminée depuis 2007.

Elle consistait à aider la modernisation du commerce non sédentaire, développer l'attractivité du territoire, soutenir les entreprises du bâtiment et les animations de Noël.

C'est quelque chose qui a été très utile dans le cadre du développement.

La Communauté de Communes a participé à l'ouverture, à la construction, au financement du pont Borg Warner d'accès à CITEA.

Cette dépense s'est élevée à 865 564 € avec des subventions de 310 000 €, le résiduel restant à la charge de la Communauté de Communes.

Le SCOT (schéma de COhérence Territoriale) avait pour objectif de mettre en cohérence et de coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantation d'entreprises.

Le périmètre du SCOT c'est le pays, comprenant uniquement la Communauté de Communes et la Commune de Gimel les Cascades.

Pour ce qui est de l'environnement, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est une obligation. Il y a eu 220 demandes d'installation déposées, 80 permis de construire, 140 réhabilitations, 129 contrôles de bonne exécution des travaux effectués, 313 diagnostics d'installations existantes.

Les travaux et l'entretien des cours d'eau font également partie des compétences de la Communauté.

Il y a une convention entre la Communauté de Communes et l'association FORET dans le cadre d'un chantier d'insertion sur les travaux d'entretien des cours d'eau.

Cela concerne la rivière Corrèze, la Montane, le Brezou et la Couze à Favars pour un montant de 60 542 € TTC.

La dépense totale pour l'aménagement de l'étang de Lachamp a été de 270 795.27 € HT dont 181 109.64 € subventionnés.

Pour ce qui est de l'habitat, il y a poursuite des actions du PLH, une reconduction des aides financières PALULOS. La réhabilitation et la construction de logements locatifs sociaux.

La voirie est un élément important notamment au niveau des maires des petites communes, qui disposent de peu de moyens.

En 2007, ce sont près de 540 000 € qui ont été dépensés et cela concernaient Chanac, Chamboulive, Saint-Salvadour, Favars, Saint Germain les Vergnes, Espagnac, Laguenne, Vitrac et Tulle.

- La promotion du territoire c'est le soutien à des manifestations d'intérêt communautaire, avec, pour ce qui concerne la Ville de Tulle, le Festival des Nuits de Nacre, le Festival « Ô les Chœurs », le Festival d'art photographique, le Festival aux Champs, autour du 1er mai et des manifestations sportives telles que les Foulées Tullistes, le VCT (Vélo Club Tulliste).

- Le sport intéresse la Ville de Tulle, Fonds de concours pour le sport, apprentissage de la natation scolaire pour 2320 enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2 pour un coût total de 100 065, 50 €.

- Des partenariats ont lieu avec notamment le programme européen Leader+ qui est désormais clos. On est dans un programme aujourd'hui LEADER, 2009-2013. Dans le précédent LEADER, c'est le secteur associatif, en particulier culturel, qui a été le principal bénéficiaire de l'application du programme LEADER+, avec beaucoup de projets de développement sur le territoire communautaire.

- Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) concerne différents publics. Le nombre est de 342 bénéficiaires en 2007. Cela concerne des publics en situation délicate : 42 % des bénéficiaires du RMI, 18 % de jeunes de moins de 18 ans, 40 % de chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, femmes isolées.

- La Culture : un territoire en Concert. Il y a eu, de décembre 2007 à juin 2008, 18 concerts organisés dans les communes, interprétés par les élèves du Conservatoire. Cela représente, en moyenne, 86 personnes pour chaque concert.

La Médiathèque est un projet lourd, à plus de 6 000 000 €. Elle ouvrira en 2010 et aura, il faut l'espérer, un rayonnement communautaire, avec une mise en réseau.

Les subventions, à ce jour, portent sur 3 754 150 €

Les moyens financiers : en juillet 2007 étaient inscrits en fonctionnement 13 463 236 € et en investissement 5 393 765 €. Il y a des budgets annexes pour les zones d'activités, pour le PLIE, le SPANC, LEADER+.

La redistribution directe aux communes sur les 13 millions d'euros, se monte à 9 653 780, 16 € avec la dotation de solidarité qui était de 400 000 € mais qui a baissé à moins de 150 000 €.

Cette attribution de compensation est supérieure à la TP. Il en résulte que le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) est bien en dessous de 0, ce qui affecte lourdement la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il y a également des redistributions indirectes aux communes soit par le biais d'attributions de compensations, soit par des Fonds de concours, soit par la Dotation de Solidarité.

Cela concerne la voirie à hauteur de 300 000 €, les Fonds de concours tels que la Maison des Enfants, l'Ecole de Musique et de Danse, le Centre de loisirs sans hébergement pour 197 457 €, les cours d'eau pour 315 848,85 €, les sentiers de randonnées à hauteur de 33 250 €, les actions en faveur des scolaires, soit 144 205, 37 € ; l'apprentissage de la natation pour 100 065 €, les spectacles de Noël pour 32 527,83 €, la Fête du sport pour 1380 €, l'habitat à hauteur de 128 658 € et enfin les panneaux de signalisation pour 15 578,52 €.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il avait fait part de ses inquiétudes lors de la précédente séance du Conseil Municipal sur l'avenir de la Communauté de Communes. Pour les transferts de compétences Ordures ménagères et Tourisme, il y a eu 18 votes pour et 18 votes contre.

On peut se rendre compte qu'il y a peu d'élus qui ont l'esprit communautaire.

Il y a un gros travail à faire. Il y a des choses à Tulle que la ville ne peut plus supporter seule. Il faut que les autres finissent par l'admettre.

Le président et le bureau font des efforts pour convaincre, mais il y a beaucoup de pédagogie à faire pour avancer.

Il pense que cela fait partie aussi des choses qui sont importantes et sur lesquelles il faut évoluer.

Au cours du mandat, il y aura deux équipements et après il faudra faire « ce qu'on peut avec ce que l'on a » et essayer de bien le gérer.

Au Conseil de Communauté qui s'est réuni samedi, il y a eu communication des documents avec une projection fiscale très intéressante suite à l'étude de la situation financière de l'EPCI.

Il aurait été intéressant que les membres de la Commission des Finances de la Ville l'aient et qu'une discussion soit menée librement afin d'avoir des perceptions, pour toutes les personnes autour de la table, beaucoup plus réalistes et de voir les difficultés qui existent et la manière dont il est possible de les résoudre.

Il va falloir contractualiser avec le Département.

La Communauté de Communes doit accompagner la ville beaucoup plus pour qu'elle se développe.

C'est un faux débat de dire que ce qu'on donne à Tulle ne profite pas aux autres.

On peut avoir une qualité de service que l'on aura plus. Tout le monde sera perdant.

AVIS FAVORABLE

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

36- Fourniture de prestations par la Ville de Tulle à la Communauté de Communes en matière d'informatique, de marchés publics, de communication et d'entretien des bâtiments communautaires :

- approbation pour régularisation de la convention afférente pour l'année 2008
- Approbation du projet de convention afférent pour 2009

Cette nouvelle convention porte sur les prestations suivantes :

- * Prestations informatiques :
 - suivi du parc informatique
 - installation du nouveau matériel
 - gestion du routeur pour boîtes à lettres
 - dépannage du réseau
 - dépannage application bureautique
 - dépannage du système
 - conseil
 - devis

- * Prestations en matière de communication :
 - Maquettage de 3 revues Enjeux
 - Maquettage et impressions divers (diverses invitations, affiches, tracts, programme (un territoire en concert).
 - Convention avec le syndicat mixte pour le suivi du SCOT du Pays de Tulle (arrêté n° 98 du 3/6/08)
 - Photos

- * Prestations techniques :
 - entretien courant des locaux communautaires
 - réunions techniques sur différents projets communautaires

- * Prestations en matière de marchés publics :
 - aide juridique
 - assistance et conseil

Le montant forfaitaire pour l'ensemble des prestations est estimé à 8 140 € pour l'année 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de prestations avec la Communauté de Communes.

Madame Dominique GRADOR dit que ce rapport concerne la fourniture de prestations par la Ville de Tulle à la Communauté de Communes.

Ces deux entités sont solidaires en matière d'informatique, de marchés publics, de communication et d'entretien des bâtiments communautaire.

Cette solidarité a un coût.

APPROUVE à l'unanimité

37- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil de Développement du Pays de Tulle

Le Conseil de Développement du Pays de Tulle doit renouveler lors de sa prochaine Assemblée Générale ses membres.

Le siège de la ville de Tulle au sein de l'association serait à pourvoir par la désignation d'un nouveau représentant.

Il est décidé de désigner Magali LACHASSAGNE, Maire Adjoint, déléguée à la Jeunesse, à la Vie étudiante et à la Vie des Quartiers pour représenter la Ville à cette instance.

Monsieur Bernard COMBES dit que Monsieur Alain LAGARDE ne peut siéger au sein de cette instance.

Monsieur Alain LAGARDE dit qu'il a été désigné la semaine dernière au Conseil Communautaire et qu'il faut désigner quelqu'un d'autre.

Madame Dominique GRADOR souligne qu'elle y est au titre du Conseil Régional.

Monsieur Bernard COMBES dit qu'il convient de désigner Madame Magali LACHASSAGNE pour représenter la Ville à cette instance.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES -

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

Bilan des animations de Noël

Cf document annexe

Monsieur Bernard COMBES dit que ce bilan en raison de l'absence de Christèle COURSAT, sera brossé par Sylvie CHRISTOPHE.

Madame Sylvie CHRISTOPHE fait état d' :

- Une thématique attractive : « Le Père Noël fait son cirque à Tulle ».
- Un public nombreux de tous âges et de tous les horizons,
- Un programme d'animations complet et varié sur l'ensemble de la Ville puisque tous les quartiers ont pu bénéficier d'animations, avec sur le quartier ancien des choses qui fonctionnent très bien,
- Une majorité d'animations gratuites avec une belle place pour le spectacle vivant et le cirque de création,
- Une météo favorable,
- Un budget maîtrisé avec le soutien de partenaires privés (17 sponsors) ce qui permet d'avoir des animations gratuites,
- Une excellente participation des Tullistes et des habitants du territoire communautaire. Il y a eu plus de 3 000 personnes pour le spectacle de l'arrivée du Père Noël, accompagné par la compagnie Malabar « le Bestiaire étincelant » et 500 personnes autour de la grande parade qui a sillonné la Ville.

On peut dire que le bilan est globalement positif pour les animations en général et en particulier pour les animations en salle avec des spectacles de qualité, des représentations variées et adaptées aux différents publics.

Il y a eu un choix de dates et d'horaires : 16 représentations sur 7 dates.

Les animations antérieures ont été pleinement réussies, notamment grâce à leur qualité et à la météo.

Monsieur Bernard COMBES dit qu'il est important de rappeler que ces animations se sont déroulées dans de bonnes conditions et qu'elles ont permis aux commerçants de profiter d'un afflux de population.

La Ville était seule cette année pour réaliser cette animation car Communauté de Communes n'y a pas participé.

Les illuminations ont pris un nouveau tour cette année, en particulier l'avenue Victor Hugo. Cet effort sera prolongé sur la durée du mandat.

Il dit que la Ville est tout à fait disposée à travailler avec les commerçants à l'établissement de nouvelles animations. Il faudra, pour ce faire, qu'ils s'engagent d'avantage.

La Ville a du mal à fédérer une action à leur niveau, il faut apporter beaucoup.

Il souhaite que l'année prochaine les commerçants soient associés d'avantage à ces animations et s'associent à l'effort d'attractivité.

Il remercie Céline FERNANDEZ qui a géré ces animations tout au long de la période ainsi que tous les personnels techniques qui ont apporté leurs efforts sur la mise en valeur de la Ville au moment des fêtes.

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

38- Avances remboursables consenties aux commerçants ayant subi des préjudices dans le cadre de la réalisation des travaux Place Bertheaud et avenue Charles de Gaulle – Décision relative au recouvrement des sommes dues par les commerçants

Rappel : la Commission d'indemnisation

La réalisation de travaux place Bertheaud et avenue Charles de Gaulle a engendré des difficultés d'exploitation pour certains commerces et génère des pertes réelles de chiffres d'affaires.

Il a, par conséquent, été décidé de mettre en place une commission chargée de régler à l'amiable les différends susceptibles d'opposer la Ville aux commerçants directement concernés pour les préjudices subis.

Cette commission d'indemnisation constitue une alternative possible au recours contentieux devant le Tribunal Administratif et a pour vocation de statuer sur les demandes d'indemnisation présentées par les commerçants.

Elle permet :

- d'instruire des demandes d'indemnisation en s'appuyant, si nécessaire, sur l'avis d'experts techniques et financiers,
- de déterminer si les conditions juridiques qui ouvrent droit à indemnisation sont réunies et quelle est la part du préjudice indemnisable,
- d'émettre une proposition de décision qui sera soumise au conseil municipal qui approuvera le protocole d'accord valant transaction et renonciation à tout recours contentieux.

Cette commission travaille en étroite relation avec les magistrats du Tribunal Administratif qui l'aident dans la définition des critères d'indemnisation et qui examinent pour avis les propositions de la commission en matière d'indemnisation avant soumission des protocoles de transaction au Conseil Municipal.

a)-Demande d'échelonnement de l'avance remboursable de l'EURL Equilibre, Madame DELPEYROUX

Madame DELPEYROUX, "E.U.R.L. Equilibre", a bénéficié d'une avance remboursable en 2006, d'un montant de 3 528 € et d'un report de paiement sur 2007 puis sur 2008.

A ce jour, 3 128 € restent à rembourser et Madame DELPEYROUX sollicite un rééchelonnement de sa dette au vu de difficultés financières.

La Commission qui s'est réunie le 13 janvier 2009 sous la présidence d'Alain LAGARDE, Maire - Adjoint aux finances, propose l'échéancier suivant sur 18 mois, après examen de la situation financière et comptable de l'entreprise :

Echéance	Montant
1er mars 2009	173,77 €
1er avril 2009	173,77 €
1er mai 2009	173,77 €
1er juin 2009	173,77 €
1er juillet 2009	173,77 €
1er août 2009	173,77 €
1er septembre 2009	173,77 €
1er octobre 2009	173,77 €
1er novembre 2009	173,77 €
1er décembre 2009	173,77 €
1er janvier 2010	173,77 €
1er février 2010	173,77 €
1er mars 2010	173,77 €
1er avril 2010	173,77 €
1er mai 2010	173,77 €
1er juin 2010	173,77 €
1er juillet 2010	173,77 €
1er août 2010	173,91 €
Somme total	3 128,00 €

**b)-Demande d'échelonnement de l'avance remboursable de "La Maison du Livre",
Monsieur CHAMBEAUDIE**

Monsieur CHAMBEAUDIE, "La Maison du Livre", a bénéficié d'une avance remboursable en 2006, d'un montant de 5 555 € payable en février 2008 et d'un report de paiement au 15 février 2009.

A ce jour, l'intégralité de la somme reste à rembourser, le fonds de commerce a été vendu et la SARL se trouve en cours de liquidation.

La Commission qui s'est réunie le 13 janvier 2009 sous la présidence d'Alain LAGARDE, Maire - Adjoint aux finances, propose un remboursement de cette somme en 3 mensualités :

- **2000 € au 1^{er} mars 2009**
- **2000 € au 1^{er} avril 2009**
- **1555 € au 1^{er} mai 2009.**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les conclusions de la Commission et d'accepter le paiement échelonné des sommes dues par Madame DELPEYROUX, EURL Equilibre et Monsieur CHAMBEAUDIE, "La Maison du Livre".

APPROUVE à l'unanimité

I -PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

URBANISME -

39- Convention Publique d'Aménagement :

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

a) Prolongation de la Convention Publique d'Aménagement liant la Ville de Tulle et la SEMABL – Approbation de l'avenant n° 15 à la Convention Publique d'Aménagement afférent

La CPA conclue le 20 juillet 2001 avec la SEMABL doit s'achever le 20 juillet 2009.

A ce jour, la commercialisation de certaines actions inscrites dans cette CPA n'est pas achevée.

En effet, dans le cadre du Périmètre de Restauration Immobilière,

- 5 immeubles acquis par la SEMABL restent à commercialiser (immeubles sis 5 avenue Bournazel, 12 place Maschat, 4-6 rue Saint Martial, 13 rue de la Barrière et 50 ter rue de l'Alverge)

- 2 immeubles sur lesquels ont été déposés en 2008, par la SEMABL, des Permis de Construire, doivent être acquis (négociations en cours) et commercialisés (immeubles sis 15 avenue Charles de Gaulle et 20 rue Roc la Pierre).

Il est donc nécessaire, afin de solder les opérations commerciales qui y sont rattachées, de proroger cette CPA de deux années.

Il est précisé que cette prorogation n'affecte en rien le processus de mise en œuvre d'une nouvelle convention d'aménagement, cette dernière répondant à des prescriptions juridiques nouvelles en terme d'équilibre économique et devant porter sur des opérations différentes.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant relatif à la prorogation de la CPA en cours et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

b) Versement d'une participation complémentaire à la SEMABL au titre de l'année 2008

Dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement conclue entre la Ville de Tulle et la SEMABL et au vu du compte-rendu d'activité à la collectivité sur les comptes

arrêtés au 30/06/2007, la somme de 1 000 000 € a été inscrite au BP 2008 au titre de la participation d'équilibre.

Sur cette somme, un premier versement de 300 000 € est intervenu en 2008. Un versement complémentaire de 200 000 € doit être effectué en 2009. Le paiement du solde sera opéré dans le courant de l'année.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder au versement de ces 200 000 €.

Monsieur Yves JUIN que cette question répond à ce que disait Monsieur Christian PRADAYROL lors de son intervention. La Ville doit de l'argent à la SEMABL et il ne faudrait pas mettre cette SEM en situation difficile.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Yves JUIN

40- Acquisition de parcelles de terrain sises aux Fages

Par délibération en date du 27 juin 2008 et par acte notarié, la Ville de Tulle a passé un compromis de vente avec les conjoints MADELMONT concernant les parcelles cadastrées AZ N° 324 et 309 situées aux Fages en vue de la réalisation d'un projet de lotissement.

Sur la parcelle, cadastrée AZ N° 324, existe un chemin qui permet d'accéder à d'autres parcelles.

Il convient de préciser que ledit chemin aura vocation à être intégré dans le domaine public communal.

Madame Marie MADELMONT née BEAL, propriétaire de la parcelle AZ N° 295, a donné son accord pour céder gratuitement à la commune une partie de ladite parcelle correspondant également au chemin d'accès.

Ces emprises de chemin seront définies lors de l'élaboration du document d'arpentage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles AZ N° 324 et 309 au prix indiqué dans le compromis de vente soit 149 708,40 € ainsi qu'une partie de la parcelle AZ N° 295 à titre gracieux.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que cet achat de foncier de 15 000 m² représente un coût qui n'est pas neutre, avec des ajouts de travaux de VRD, cela va aboutir à un certain coût.

Tout le problème sera de savoir si on pourra vendre au prix de revient, sans faire de marge évidemment.

Il faut essayer de ne pas perdre trop d'argent. Il va falloir être prudent.

Monsieur Yves JUIN dit que le coût du terrain est assez abordable.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il faut savoir combien il est possible de faire de lots. Il faut voir les coûts annexes, liés à l'aménagement. Il faut faire attention après sur les prix de vente.

Monsieur Yves JUIN dit qu'il y aura environ 20 lots.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il est possible de faire des rabais pour les familles nombreuses, des tarifs. C'est autorisé, il y a un arrêt de la cour administrative.

Il peut y avoir des tarifs modulés.

S'il n'y a que 20 lots, le prix de revient foncier au lot ne sera pas neutre.

En terme de VRD, cela représente au minimum entre 15 000 et 20 000 € par lot.

Si la Ville veut faire quelque chose qui soit aux normes écologiques, environnementales, cela engendrera un surcoût.

Monsieur Bernard COMBES dit qu'il faudra équilibrer l'opération, au moins la rendre la plus équilibrer possible.

L'objectif premier est de faire venir de nouveaux habitants à Tulle dans un espace qui répond à leurs besoins et à leurs envies, à savoir d'avoir un espace privatif, un jardin.

C'est ce qui manque à Tulle et fait que les gens « s'égarer » dans les communes voisines.

Monsieur Christian PRADAYROL fait état des prêts pass avec le prêt à taux zéro qui démarre en Haute Vienne, en particulier, qui peut être très intéressant.

Les gens ne paient pas le terrain et ne le payent que lorsque la maison est payée.

Il conviendra, peut être, d'étudier cette opportunité.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part ni à la discussion ni au vote

41- Centre 19000 - Décision relative à la participation financière de la Ville à la réhabilitation du hall d'entrée, la mise en sécurité de la cage d'escaliers et de la réfection des communs - Modification de la délibération du 27 novembre 2008

Par délibération en date du 27 novembre 2008, la Ville avait décidé le versement d'une participation financière pour des travaux de réhabilitation du hall d'entrée, la mise en sécurité de la cage d'escaliers et la réfection des communs du Centre 19000, la commune étant copropriétaire dans cet immeuble.

Il s'avère que le montant mensuel de 621 € de cette participation annoncé en Assemblée Générale par l'Agence LAMY, chargée de la copropriété, est erroné.

Il convient donc de modifier celui-ci qui s'élèvera à 717,41 € par mois durant 72 mois et ce, à compter du 1^{er} décembre 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du montant de la participation financière de la Ville sur les travaux de réhabilitation du hall d'entrée, de la mise en sécurité de la cage d'escaliers et de la réfection des communs du Centre 19000.

APPROUVE à l'unanimité

II- PÔLE SERVICES A LA POPULATION

AFFAIRES CULTURELLES –

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

42- Participation de la Ville de Tulle à l'organisation d'un jeu concours initié par l'Association des Campings Corréliens

a) Approbation du contrat de partenariat liant la Ville de Tulle et l'Association des Campings Corréliens

L'association des Campings Corréliens organise pour sa prochaine édition du Guide des campings 2009 un grand jeu concours où elle souhaite faire gagner des séjours et pochettes cadeaux d'entrées gratuites dans des sites touristiques et structures muséales du Département.

Cette association a sollicité la Ville de Tulle afin qu'elle offre des entrées pour l'accès au Musée du Cloître et au Musée des Armes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de partenariat liant la Ville de Tulle et l'Association des Campings Corréliens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

b) Modification des tarifs du Musée du Cloître fixés par délibération du 27 novembre 2008

Dans le cadre du contrat de partenariat liant la Ville de Tulle et l'Association des Campings Corréliens, il convient de revoir les cas d'exonération prévus par la délibération du 27 novembre 2008 concernant la fixation des tarifs municipaux et ce, pour l'entrée au Musée du Cloître.

Il y a lieu d'ajouter une exonération s'appliquant à l'occasion de l'organisation du jeu concours par l'Association des Campings Corréliens susmentionné.

Cela permettra ainsi le bon fonctionnement de la régie afférente.

APPROUVE à l'unanimité

PATRIMOINE –

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis SOULIER

43- Approbation de la convention liant le Conseil Régional du Limousin, le Lycée René Cassin, l'Ecole primaire Clément Chausson et la Ville de Tulle pour l'utilisation des installations sportives du Lycée

La Directrice de l'Ecole Clément Chausson a sollicité le Lycée René Cassin afin de pouvoir utiliser dans le cadre des activités scolaires, les installations sportives de ce dernier.

Cette convention est conclue pour la période du 12 septembre 2008 au 2 juillet 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, pour régularisation, la convention ci-annexée définissant les modalités d'utilisation de ces équipements et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que l'utilisation des installations se fera à titre gratuit.

Madame Dominique GRADOR dit qu'il s'agit de signer une convention tripartite. Une convention existe déjà entre le Lycée René Cassin et le Conseil Régional. Il s'agit de faire profiter les élèves de l'Ecole Clément Chausson de ces installations.

APPROUVE à l'unanimité

44- Approbation de la convention liant le Conseil Général, le Collège Clemenceau, L'ensemble Vocal "Coryphée" et la Ville de Tulle pour l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement

L'ensemble vocal "CORYPHEE" a sollicité le Collège Clemenceau afin de pouvoir utiliser les locaux scolaires en dehors des heures d'enseignement en vue d'effectuer ses répétitions.

Cette convention est conclue pour la période du 9 septembre 2008 au 30 juin 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, pour régularisation, la convention ci-annexée définissant les modalités d'utilisation de ces locaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que l'utilisation de ces locaux se fera à titre gratuit.

APPROUVE à l'unanimité

III- PÔLE RESSOURCES

FINANCES –

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

45- Admissions en non valeur - Budget Ville

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les admissions en non valeur demandées par le Percepteur pour un montant de 1 156,14 € sur le budget Ville et concernant les exercices, 2001, 2003, 2006, 2007 et 2008.

Ces admissions en non valeur concernent des entreprises, des associations et des particuliers et font suite à des jugements les déclarant en liquidation judiciaire et non aptes à payer les sommes dues concernées.

APPROUVE à l'unanimité

MOTION-

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

46- Motion sur la carte scolaire

L'inspection académique vient d'annoncer l'organisation de la carte scolaire pour la rentrée 2009/2010. Comme chaque année, elle se passe dans le cadre national contraint d'une réduction drastique des effectifs enseignants alors que le nombre d'élèves du primaire est en augmentation. Cette augmentation est vérifiée sur Tulle où, hors inscriptions attendues pour la rentrée prochaine, les effectifs sont supérieurs de quatre élèves à ceux qu'ils étaient à la rentrée précédente.

Pour la Ville de Tulle, il est annoncé la réouverture d'un poste à l'école Clément Chausson élémentaire. Cette décision justifiée par l'évolution des effectifs constatée depuis plusieurs années conforte la décision prise en 2003 de créer un regroupement pédagogique avec l'école des Condamines. Ce site scolaire offre d'excellentes conditions de travail et d'accueil des élèves, des investissements importants ont été engagés par la Ville (la réfection de la toiture et de classes). Cette ouverture va permettre d'améliorer encore l'offre pédagogique sur ce site, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Il a été aussi décidé de conserver sur la Ville de Tulle les postes RASED (réseau d'aides aux élèves en difficulté), compte tenu des besoins existants sur la circonscription scolaire. Cette décision valide la mobilisation des partenaires de l'éducation nationale soutenus par les élus. Nous nous en réjouissons.

Elle confirme que le choix initial de la suppression de l'ensemble des RASED ne tenait pas compte de la véritable utilité de ce dispositif. Nous resterons vigilants.

L'inspection académique a décidé la fermeture d'un poste à l'école Joliot Curie. Ce choix est expliqué par un effectif qui n'a pas évolué autant que nous l'avions imaginé au moment de la fermeture des sites de Jean Jaurès et de la Fageardie. Nous avons alors de fait, sauvé un poste menacé à Joliot Curie et gagné un poste supplémentaire que nous perdrons aujourd'hui. Néanmoins, ce site a engagé une évolution importante qu'il conviendra d'accompagner en élargissant sa capacité de recrutement. Ce site, d'une qualité exceptionnelle, se trouve dans un quartier en pleine transformation (création du pôle intermodal, de la médiathèque, réhabilitation du centre culturel et sportif...).

Enfin, nous ne pouvons que contester le choix de supprimer un poste sur le site de l'école d'application, un léger recul des effectifs est constaté mais la modification de l'offre pédagogique ne facilitera pas la mission d'accompagnement des professeurs des écoles en formation initiale. Nous demandons que soit reconsidéré ce choix.

Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON dit que le budget de l'Education Nationale est de 59 700 000 €. Cela représente l'équivalent de l'impôt sur le revenu payé par l'ensemble des français. Cela a été multiplié par deux en 20 ans.

Il faut souligner que sur les 3 000 maîtres spécialisés, sur les 11 000 enseignants exerçant au sein des RASED, 1 500 maîtres itinérants vont être titularisés par les Inspecteurs d'Académie, en tant que titulaire d'une classe à temps plein, à répartir dans tous les territoires de France.

1 500 autres seront affectés en tant que maîtres surnuméraires sur des écoles.

Elle rappelle également que 5 000 postes de médiateurs de la réussite scolaire vont être créés en France, ce qui est une vraie innovation et des postes supplémentaires vont être créés où il y a des besoins.

On le voit bien à travers ce qui se passe à Tulle quand il y a un besoin et un effectif d'élèves suffisant, un poste est créé. Il faut s'adapter à l'évolution de la population et de la jeunesse.

Monsieur Yannik SEGUIN revient sur le point relatif à la suppression des postes de RASED. Ils vont être effectivement transformés en postes dans les classes, sauf que cela n'a aucun rapport.

Les postes de RASED avaient été créés pour aider des élèves en difficulté, non pas pour leur faire refaire ce qu'ils avaient fait dans la journée à l'école, mais pour faire de la rééducation ou du soutien par des spécialistes.

Cela n'avait strictement rien à voir avec un poste en classe.

Ces postes vont être transformés, ils vont être mis en classe pour « boucher les trous ».

Cela ne profitera pas aux élèves le plus en difficulté.

Quant aux postes de médiateurs de la réussite scolaire qui sont créés, c'est une plaisanterie.

Il dit que mettre comme médiateur auprès des familles, des jeunes sans aucune formation, qui vont aller expliquer aux familles pourquoi leurs enfants vont à l'école alors qu'il y avait des personnes chargées de faire cela dans le second ou le premier degré, n'est pas sérieux.

On supprime des postes de personnels spécialisés pour mettre à la place des jeunes, dont on ne sait pas comment ils vont être recrutés. Ils vont avoir brutalement la compétence de ramener les enfants à l'école et d'expliquer cela aux familles.

Il n'y a aucune mesure entre les deux aspects exposés par Madame Laurence SIFAOU-BUISSON.

Il va y avoir des économies budgétaires, mais il ne faut pas dire que c'est une amélioration.

Madame Laurence SIFAOU-BUISSON dit qu'il s'agira de contrats aidés par l'Etat et il faut donner la chance à des jeunes qui ne sont pas forcément qualifiés.

Il n'y a pas que le diplôme qui importe, il y a aussi les compétences.

Il faut laisser aux jeunes la possibilité de rentrer sur le marché de l'emploi, de faire leurs preuves et d'acquérir des expériences.

Pour elle, jeunesse n'est pas égale à incompétence.

Monsieur Yannik SEGUIN dit qu'il ne s'agit pas de refuser de donner aux jeunes des emplois dans lesquels ils risquent de réussir.

Dans le cas présent, ils vont manifestement échouer auprès des familles et c'est le problème.

Monsieur Bernard COMBES dit que la manière dont on considère les enseignants et les élèves aujourd'hui doit être prise en compte.

Il existe encore des CPE dans les établissements scolaires mais ces postes sont en train d'être supprimés. C'étaient eux les médiateurs. Ils étaient formés.

Il dit que ces postes de médiateurs sont des contrats d'avenir et dureront le temps de l'année scolaire. Ils seront ensuite rendus au chômage.

Madame Nicole DUPUY confirme que le diplôme n'est pas l'essentiel.

Elle dit que le niveau BAC + 5 pour enseigner en primaire ne se justifie pas.

Elle dit que Monsieur Bernard COMBES a une pratique de CPE et elle une pratique de réseau. C'est ce qu'elle a essayé d'expliquer lors du dernier Conseil Municipal. C'est que lorsque l'on a un enfant de six ans qui ne comprend pas la base 10, l'enseignant peut avoir une licence cela ne l'aidera pas.

En revanche, les études que menaient les maîtres pour effectivement comprendre ce que cela demande en terme de fonctionnement mental de comprendre la base 10, étaient utiles à un enfant.

Cela a l'air simple comme cela, mais il y a des enfants que l'on laisse sur le chemin parce qu'il n'y a pas de compétences pour enseigner.

Les compétences inculquées aux maîtres sont supprimées.

Elle ajoute qu'elle n'a rien contre les jeunes.

Elle dit que lorsqu'il y a de l'absentéisme récurrent, en amenant un parent dans la classe, en lui parlant des évaluations, l'enseignant n'arrive pas forcément à le persuader.

Elle souhaiterait savoir, comment sans ces outils là, les jeunes diront aux parents qu'il faut se lever pour emmener l'enfant à l'école.

Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON trouve *Madame Nicole DUPUY* défaitiste.

Il ne faut pas se désespérer. Ce n'est pas à l'enseignant de jouer le rôle de l'assistante sociale.

Il faut laisser l'enseignant enseigner, expliquer aux parents, exiger une présence scolaire.

Cependant la lutte contre l'absentéisme est vraiment la lutte contre la délinquance.

C'est une lutte contre un processus de marginalisation des jeunes et de difficultés ultérieures.

Il faut essayer de tisser du lien, de trouver d'autres solutions et un bilan pourra être fait.

Il ne faut pas partir méfiant envers cette mesure.

Madame Nicole DUPUY dit qu'il ne s'agit pas de méfiance, mais d'argent public.

Il faut des enseignants, gardons les maîtres E

Il faut donner aux jeunes de vrais emplois et non pas des passerelles momentanées.

Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON répond que les enseignants ne sont pas supprimés.

Monsieur Alain LAGARDE dit à *Madame Laurence SIFAOUI-BUISSON* que c'est une « idéologie » et qu'elle a commencé son discours comme une « chiffricate ».

Pour lui, l'école est un investissement, pour elle c'est une charge.

Madame Dominique GRADOR dit que la municipalité est consciente des réalités démographiques de Tulle. L'équipe a été capable de bouger et de faire bouger l'offre pédagogique sur Tulle de façon à l'adapter pour qu'elle soit la meilleure possible.

Des regroupements pédagogiques ont été effectués. Elle a été accompagnée, en retour, par l'Education Nationale, c'est la raison pour laquelle, elle a expliqué qu'elle ne considérait pas comme une injustice ce qui se passait sur Joliot Curie.

Elle considère que c'est un état de fait qu'elle accepte.

Il y aura, y compris avec la suppression du poste qui avait été attribué l'an dernier, une excellente offre pédagogique.

Il y aura un nombre d'enfants par classe tout à fait acceptable dans ce site.

Il faut faire des efforts pour accompagner ce site parce qu'il le mérite.

Elle dit qu'elle prend sa part de responsabilités.

En ce qui concerne les compétences pédagogiques qui relèvent de l'Education Nationale, l'investissement qui doit être le sien auprès des enfants en difficultés est un problème majeur pour lequel toutes les solutions n'ont pas été trouvées.

Elle dit qu'elle est sûre d'une chose : elle voit fonctionner les RASED à l'école Joliot Curie.

Un enfant pour lequel est détecté une difficulté, mis pendant quinze jours avec une équipe d'enseignants est capable d'appréhender ces difficultés.

Il peut quinze jours après, revenir dans sa classe et avoir un apprentissage normal, comprendre ce que l'on veut lui faire apprendre.

Or, ce n'est pas en banalisant les emplois de ce point de vue que l'on peut régler les problèmes.

La preuve en est que compte tenu des difficultés, on garde les RASED sur Tulle mais on va en perdre sur Brive ou Ussel où les besoins existent.

Elle dit qu'elle a du prendre une décision, pas toujours avec plaisir.

Elle a dû se bagarrer y compris avec ses propres convictions, qui naturellement ne la portaient pas toujours à dire qu'il fallait supprimer une classe ou une école.

Ce n'est pas facile. Elle dit qu'elle aurait préféré être l'élue qui crée des écoles.

On est à Tulle, avec une démographie qui est ce qu'elle est. Il faut le prendre en compte mais par contre, il ne faut pas casser un réseau d'aide alors que l'on n'a pas encore trouvé ce qu'il serait nécessaire de faire en terme pédagogique pour que l'échec scolaire soit moins patent. Il faudrait être solidaire de cette revendication.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que Madame Laurence SIFAOU-BUISSON a ses convictions qui ne sont pas celles de la majorité et elle les exprime avec son tempérament.

Sur le fonds, il constate que grâce aux efforts qui ont été fait, la Ville ne s'en sort pas trop mal. Il y a un poste en plus et une suppression pour laquelle il va falloir se battre.

ADOPTÉE à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur Bernard COMBES

47- Motion relative au Lycée René Cassin

Alors que le gouvernement s'engage dans le développement de la voie professionnelle afin de réduire le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification et de faciliter la poursuite d'études supérieures notamment vers « le technique supérieur »,

la Ville de Tulle s'inquiète de la diminution voire de la disparition de l'offre de formation professionnelle au lycée René Cassin.

De plus, la mise en place du Bac Pro 3 ans réservé prioritairement aux élèves de 3^{ème} ne va plus permettre aux jeunes titulaires d'un BEP en juin 2009 de poursuivre en Bac Pro 2 ans comme le rectorat s'y était engagé.

Aussi, la Ville de Tulle demande le maintien des moyens d'enseignement, de l'offre pédagogique et professionnelle ainsi que la garantie d'un enseignement général suffisant.

Madame Magali LACHASSAGNE dit que la Ville de Tulle va perdre de l'offre pédagogique sur un lycée professionnel qui est en chute d'effectifs depuis quelques années. On ne peut que le déplorer. Il faut espérer que la réforme des lycées sera repoussée pour qu'il y ait concertation.

En outre, en ce qui concerne René Cassin, la dotation globale horaire a été produite par le rectorat et transmise au chef d'établissement qui va convoquer un Conseil d'Administration la semaine prochaine.

Le personnel enseignant ne siègera pas à ce Conseil d'Administration et demande à la Ville d'être solidaire de cette procédure, parce que normalement il y a des délais de dix jours entre la parution de la dotation globale horaire et la date du Conseil d'Administration pour que le personnel ait le temps de parler et de faire l'exercice de la démocratie concernant les orientations et les répartitions horaires de l'année suivante.

Elle dit que la Ville sera solidaire de cette démarche puisque les parents d'élèves et les enseignants ne siègeront pas.

Il lui paraît délicat, en tant qu'élue municipale, d'aller donner son avis sur une répartition horaire d'enseignement alors que les enseignants ne sont pas là pour en parler.

Monsieur Alain LAGARDE dit que la situation du Lycée René Cassin est assez catastrophique, tout comme l'enseignement professionnel en règle générale.

La situation est également identique dans les lycées d'enseignement technologique.

C'est une question de fonds, car Jean-Pierre CHEVENEMENT, alors ministre de l'Education Nationale, qui avait créé les baccalauréats professionnels, avait dit à cette époque avec d'autre, que 80 % d'une classe d'âge devait arriver au niveau du baccalauréat.

C'était, à son avis, une bonne mesure.

Or, il y avait les filières dites « nobles » et il y avait une filière qui était réservée à des jeunes en difficulté. C'était le cas des jeunes qui se trouvaient en Lycée Professionnel, qui s'appelait au départ CET, puis LEP et ensuite Lycée Professionnel.

Il reste persuadé que le cursus qui était fait en deux à l'époque, c'est-à-dire après le BEP, était une bonne formule.

C'était des élèves en difficultés qui accédaient à un niveau 4, c'est-à-dire au baccalauréat.

Il fait partie de ceux qui sont contre la précocité du déterminisme. Il dit que les jeunes doivent aller le plus loin possible dans les études.

Les baccalauréats professionnels étaient un formidable « levier » pour les élèves en difficulté.

Il donne pour exemple, un jeune de sa connaissance qui a eu un baccalauréat professionnel et qui a été lauréat du concours général d'économie.

Il dit qu'il connaît bien ce public là et qu'il faut défendre les baccalauréats professionnels.

Monsieur Christian PRADAYROL remercie Monsieur le Maire pour son appel téléphonique.

Il dit qu'il fait la une de la presse, ce qui ne lui plait pas particulièrement, compte tenu de son statut d'officier public.

Il veut dire que ses comptes de campagne ne donnent lieu à aucun équivoque et sont parfaitement transparents et qu'il n'y a aucune malversation.

Il dit qu'il a été absent de Tulle à cette époque en raison de responsabilités nationales et a fait confiance à des personnes qui, par un concours de circonstances malheureuses, n'ont pas pût les déposer à temps.

Il dit qu'il a emprunté 15 000 € auprès de la Banque Populaire et qu'il a remboursé personnellement l'intégralité de la somme.

Il dit que si il devait être sanctionné, il quitterait le Conseil Municipal, la Communauté de Communes et sûrement son étude.

Il considère que c'est une sanction totalement injuste et disqualifiée alors qu'il n'a commis aucun crime ni délit.

Monsieur Bernard COMBES dit que sur cette question bien précise, l'ensemble de la majorité municipale accompagne les propos de Monsieur Christian PRADAYROL et y souscrit.

Il faudrait, selon lui, que la peine soit en rapport avec la faute et en l'occurrence, il dit que la disproportion est de mise.

Il faut attendre la suite, mais il le garde comme principal opposant et compte sur lui.

ADOPTÉE à l'unanimité

DELEGATIONS AU MAIRE -

- Arrêtés 21 et 27 novembre 2008 et du 16 janvier 2009

Pris acte
Tulle, le 6 février 2009

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Bernard COMBES

ANNEXES